LES

ANOBLIS DE BOURGOGNE

(*Suite* *.)

HENRI IV

(*Suite.*)

149. Fontainebleau, septembre 1609. Lettres de noblesse pour Rémond d'Escrivieux, procureur du roi aux bailliage et siége présidial de Bresse, en récompense de ses services dans l'exercice de sa charge, et spécialement pour *s'être rendu curieux de découvrir les usurpations faites des terres du domaine.* On y lit que Rémond d'Escrivieux était issu de notables et anciennes familles, et que plusieurs de ses devanciers avaient été déclarés nobles par arrêt donné à Chambéry (R. C. 17 décembre 1609. — P. 8 janvier 1610). Armes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois palmes de sinople posées en pal,* 2 *et* 1.

150. Paris, septembre 1609. Lettres de noblesse pour Thomas Moréal, sieur de Thomassière, en récompense de ses services militaires comme soldat au régiment des gardes depuis le siége de Chartres, et aide sergent-major au régiment de Champagne pendant le siége d'Amiens (R. P. 8, — C. 11 janvier 1610). Armes : *d'azur, à quatre aiglettes d'argent, becquées et membrées de sable.*

LOUIS XIII

(1610 - 1643)

151. Paris, septembre 1612. Lettres de confirmation pour Jacques Dantin, conseiller et avocat du roi aux bailliage et siége présidial de Bourg en Bresse, Balthazar et Jean-Baptiste Dantin, ses frères, des lettres de noblesse accordées le 22 décembre 1591 par Catherine d'Autriche, duchesse de Savoie, à leur père, Antoine Dantin, capi-

* Voyez 5e liv., mai 1866, p. 204.

taine d'Eschex et châtelain de Montluel, en récompense de ses bons services, conformément à ce qui s'était fait pour tous les anoblis de Bresse depuis cinquante ans (R. P. 29 avril 1614, — C. 12 juillet 1624, puis encore R. P. 19 mars 1644, sur lettres de jussion du 14 décembre 1633 et de surannation sur icelles du 23 janvier 1643, obtenues par ledit Jean-Baptiste Dantin). Armes décrites au registre : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant d'argent, et un chef d'argent, chargé d'un lion naissant de gueules.*

152. Paris, mars 1613. Lettres de noblesse pour Jacques de Grilliet, dit d'Ennemont, écuyer, seigneur de la Sardière, en Bresse, fils naturel légitimé par le duc de Savoie, de noble Jacques de Grilliet, prieur d'Ennemont. On lit dans ces lettres que Jacques de Grilliet avait rendu des services au duc de Savoie dans ses armées, et qu'il en avait été récompensé par la charge d'enseigne colonelle, puis par celle de sergent-major en la citadelle de Bourg, et que la légitimation avait été consentie par le comte de Saint-Trivier, fils aîné de la maison noble de Grilliet (R. P. 11 mars, — C. 13 mai 1614). Armes : *d'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de trois grelots du second.*

153. Paris, 24 février 1615. Lettres de réhabilitation pour Jean Quarré, conseiller au parlement, dont le père, François, seigneur de Château-Regnaut, avait fait le commerce en gros. Il était issu, y lit-on, de Jean Quarré, anobli par le duc en 1412 (R. P. 15, — C. 17 juillet 1615). Voy. n° 24.

154. Paris, 10 mars 1615. Lettres ordonnant d'enregistrer simplement les lettres de relief accordées par le duc de Savoie le 22 avril 1597 à Pierre, François, Pierre et Marc de Quinson, demeurant à Villeboy, dont le père et l'ayeul avaient fait trafic de marchandises, mais qui étaient issus d'une ancienne famille noble à laquelle appartenaient Lancelot, qui tenait du duc de Savoie la maison forte de Quinson en 1381, et N., capitaine des gardes du duc Amédée (Lettres de surannation du 28 septembre 1616. R. P...). Quinson, en Dauphiné : *d'hermine, à la bande de gueules.* Voy. n° 325.

155. Paris, 2 mai 1615. Lettres de déclaration de noblesse en faveur de Jacques et Claude de Ganay, issus de Guichard de Ganay, conseiller du duc de Bourgogne en 1422 (R. P. 9 juillet, — C. 13 août 1642, en vertu de lettres de surannation obtenues par Jean-

David, trésorier de France et François-Gaspard, officier au régiment de Conty, fils dudit Claude, qui avait également été trésorier de France). Dans l'arrêt d'enregistrement sont visés les titres de la famille depuis 1375. Ancienne famille du Charollais, illustrée par un chancelier de France en 1507, et considérable par ses charges et ses alliances. Armes : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une aigle mornée de sable et de deux roses d'or, l'une à senestre, l'autre en pointe, le tout accosté d'une coquille aussi d'or.*

156. Paris, 3 mai 1617. Lettres de réhabilitation pour François de Croyson, capitaine et châtelain de Seyssel en Bugey, dont le père avait dérogé en faisant le trafic et tenant fermes. On lit dans ces lettres que François de Croyson avait commandé en chef plusieurs compagnies de gens de pied, et qu'il était d'ancienne noblesse, issu de la maison de Croyson au duché de Genevois (R. P. 7 mai, — C. 13 août 1618).

157. Paris, 28 septembre 1617. Lettres qui relèvent Catherine Chanal, damoiselle, veuve de Vincent de Saint-Loup, garde du scel du bailliage de Mâcon, et fille de feu Isaac Chanal, juge mage de Bresse, d'une maison noble de cette province, de la dérogeance qu'elle avait commise par son mariage (R. P. 13 février 1619). Voy. nos 144 et 160.

158. Paris, 12 octobre 1617. Lettres de relief pour Chrétien Laverne, avocat au parlement, Benigne Laverne, sieur de Morvault, Didier Laverne, correcteur à la chambre des comptes, et Gasparde Laverne, femme de Jean Cothenot, conseiller et avocat du roi aux bailliage et chancellerie de Dijon, qui avaient été indûment compris au rôle des tailles, quoique enfants de Jacques Laverne, anobli en 1590 (R. P. 30 janvier 1621). Voy. n° 127.

159. Paris, 24 octobre 1618. Lettres portant exemption pour Claude-François Druays, écuyer, sieur de Franclieu, fils de feu Mathieu Druays, anobli en juin 1586 par Henri III, qu'il avait servi pendant vingt-deux ans comme maréchal-des-logis et archer de sa compagnie, ce qui n'avait pas empêché Claude-François d'être condamné par le parlement au payement des tailles, en exécution de l'édit de révocation des anoblis de Savoie, quoique cet édit ne fût pas applicable aux personnes anoblies par le roi de France (R. P. 7 août 1619). Armes : *d'argent, à une moucheture d'hermine de sable.* Voy. n° 327.

160. Paris, 13 février 1619. Lettres de relief pour ANNE CHANAL, fille d'Isaac Chanal et veuve de François Grattier, sieur de Condemines (R. P. dernier mai 1619). Voy. nos 144 et 157.

161. Paris, 27 février 1619. Lettres ordonnant que GUY MILLETOT, conseiller et avocat du roi au bailliage de Semur, jouirait des lettres d'anoblissement accordées en 1574 à son père, Joseph Milletot, conseiller et lieutenant de la chancellerie de la même ville, et dont celui-ci n'avait pu profiter à cause des grandes contagions survenues depuis à Flavigny où il habitait, ayant été contraint d'abandonner ses meubles et papiers parmi lesquels se trouvaient lesdites lettres de noblesse. Guy Milletot les ayant recouvrées, n'avait pu lui-même en profiter par suite de l'édit de 1598 annulant tous anoblissements concédés depuis vingt ans. Ces considérations, et les services du même Guy, qui avait été employé en plusieurs commissions, et blessé d'une arquebusade à la bataille d'Is-sur-Tille, engagèrent le roi à lui accorder les lettres du 27 février 1619 (R. C. 24 juillet 1619). Bonne famille du parlement, originaire de Flavigny. Armes : *d'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, tenant de la patte dextre une rose feuillée et soutenue de même.* Voy. n° 120.

162. Paris, 2 juillet 1620. Lettres de confirmation de noblesse pour JEAN SAUMAISE, avocat à la cour, comme issu de noble lignée, ses prédécesseurs ayant exercé en Bourgogne plusieurs belles charges, — entre autres son père Bénigne, conseiller au parlement, — et conformément à un arrêt de la cour des aides de Paris du 7 juin 1600, qui avait reconnu la noblesse de Daniel Saumaise, oncle du requérant (R. P. 12 août 1622). C'est la famille de l'illustre critique. Elle est fort ancienne en Bourgogne et a produit plusieurs officiers au parlement et à la chambre des comptes. Armes : *d'azur, au chevron ployé d'or, accompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules.* Voy. n° 172.

163. Pergnac, 8 octobre 1620. Lettres qui confirment en faveur de CLAUDE et ANDRÉ DESBORDES, fils de Georges Desbordes, les lettres d'anoblissement accordées le 15 mai 1592 par le duc Charles-Emmanuel de Savoie, à leur père Georges, et à leurs oncles, Claude et Jean Grosjean, dits Bordes, frères, de Cerdon en Bugey (R. P. 18, — C. 23 janvier 1623). Armes réglées par les lettres d'anoblissement : *parti d'argent et de sinople, à un destrier naissant de gueules au premier parti, emmorsé, bridé, chanfraîné et empanaché d'or, et*

au milieu du parti d'en bas une molette du même métal. Timbre : *un cheval issant de même qu'en l'écu.*

164. Fontainebleau, 13 mai 1623. Lettres de relief de noblesse pour Jacques de la Barre, avocat en parlement, juge royal d'Argilly, à cause de la dérogeance de son père qui avait été commis au greffe du bailliage de Beaune, et comme étant issu d'une famille noble, ses ancêtres ayant été capitaines, lieutenants et enseignes de gens de pied ou ayant servi dans les compagnies d'ordonnance (R. P. 5 mars 1625). Armes : *d'azur, à la bande d'or.* Famille originaire de Touraine.

165. 16 juin 1623. Lettres de réhabilitation pour Marguerite Berbis, fille et petite-fille de Nicolas, et Philippe Berbis, conseillers au parlement. Elle avait dérogé par son mariage avec Nicolas Ravyot, commis au greffe du parlement (R. P. 12 juillet 1623). Voy. nos 53, 332 et 333.

166. Compiègne, 23 juin 1624. Lettres portant confirmation en faveur de Marc Bruyset, des lettres de noblesse accordées par le duc de Savoie, le 23 juin 1594, à Gaspard Bruyset, secrétaire général des guerres, son père, et à Pompée Bruyset, maître des comptes et secrétaire d'État, père de Gaspard, qui étaient issus d'une honorable famille de Belley (R. C. 6 juillet 1628). Armes réglées par les lettres d'anoblissement : *parti en fasce d'or endanté par-dessus azur, à trois besants d'or,* anciennes armes de la famille, auxquelles le duc ajouta : *un chef ou ciel d'argent, à trois bouts d'épée de gueules,* comme en usent les ducs de Savoie. Timbre : *un aigle de sable, tenant un besant d'or.*

167. Nantes, 1er juillet 1626. Lettres de noblesse pour Michel Vuarrier, dit de Luyrin, du pays de Gex (R. P. 16 juillet 1632).

168. La Rochelle, novembre 1628. Lettres portant anoblissement pour François Aymon, sieur de Montépin, du pays de Bresse, précédemment anobli par le duc de Savoie, en récompense tant de ses services comme homme d'armes de la compagnie du duc de Bellegarde, que de ceux de ses fils François et Hercule. Le premier, enseigne au régiment de Champagne, assista au siége de la Rochelle, fut blessé de deux mousquetades en l'isle de Rhé et fait prisonnier par les Anglais; le second passa du même régiment dans la compagnie des gendarmes de la reine-mère (R. C. 11 août 1629). Armes : *D'azur, à un besant d'or.* Voy. nos 176, 180, 225 et 239.

169. Paris, décembre 1629. Lettres portant permission à CLAUDE-ENOCH VIREY, secrétaire de la maison et couronne de France, en récompense des services qu'il avait rendus à Louis XIII, notamment à sa joyeuse entrée en la ville de Chalon, dont ledit Virey était maire, de continuer à porter des *fleurs de lys* dans ses armoiries, qui sont : *Deux traits d'or en sautoir, la pointe en haut, en champ de gueules ; écartelé d'or, semé de fleurs de lys, d'œillets et de roses rouges ou de gueules* (R. C. 11 décembre 1629). Son fils et son petit-fils furent maîtres des comptes à Dijon.

170. 13 février 1630. Lettres de réhabilitation pour ESTER DE JACOB, veuve de Philippe Archimbault (R. P. 17 novembre 1633). Jacob portait : *De gueules au rencontre de cerf d'or.* Famille du parlement de Bourgogne.

171. Lyon, 8 octobre 1630. — Lettres de noblesse pour CHARLES et JEAN FRANCHOTTY (R. P. 16 juillet 1632).

172. 12 novembre 1630. Lettres de réhabilitation pour ETIENNETTE SAUMAISE (R. P. 24 mai 1631). Voy. n° 162.

173. Paris, février 1631. Lettres de noblesse pour CHARLES-EMMANUEL DE MONGEY, conseiller au parlement de Bourgogne, qui avait précédemment porté les armes et servi au régiment du duc de Nemours en Piémont, et dont le frère s'était signalé lors de la réduction de la Bresse en l'obéissance de Henri IV, et particulièrement de celle de la ville de Pontdevaux, où il avait depuis commandé jusqu'à sa mort, arrivée par suite de blessures reçues en repoussant une entreprise faite sur cette ville par les troupes du duc de Savoie (R. P. 10 janvier, — C. 12 août 1633). — Trois conseillers au parlement. Armes : *D'azur, à la bande d'or.*

174 ..... 1633. Lettres de noblesse [1] pour PHILIPPE REYDELLET, de Belley (R. P. 1er juin 1633). Armes : *D'azur, au lion d'argent, à la fasce de gueules brochant sur le tout et chargée de deux étoiles d'or.* Voy. n° 338.

175. Saint-Germain-en-Laye, février 1634. Lettres de confirmation de noblesse pour JEAN-BAPTISTE, CLAUDE, CHRISTOPHE et FRANÇOIS LIVET, originaires de Franche-Comté et établis en Bresse, dont l'aïeul Gauthier Livet avait été anobli par lettres de Philippe II, roi

[1] Peut-être simples lettres de confirmation.

d'Espagne, en 1580, confirmées par l'archiduc Albert en 1610 (R. P. 3 février 1635).

176. Saint-Germain-en-Laye, 12 janvier 1635. Lettres de confirmation de noblesse pour François Aymon, sieur de Montépin, anobli en 1628, par lui demandées, dans la crainte qu'on ne lui opposât le règlement de janvier 1634, portant révocation des anoblissements depuis 20 ans [1] (R. P. 30 mars 1635). Voy. n°s 168, 180, 224 et 239.

177. Saint-Germain-en-Laye, 19 novembre 1635. Lettres de noblesse pour Pierre de la Vigny, sieur de la Falconnière, l'un des gens d'armes de la compagnie du roi, en récompense de ses services militaires (R. P. 20 mars 1637, — C. 3 janvier 1641).

178. Chantilly, 17 avril 1636. Lettres de réhabilitation pour Philippe et Etienne Rollet, frères, habitants de Montcenis, qui avaient été condamnés aux galères comme assassins, pour un prétendu assassinat, et avaient subi leur condamnation (R. P., 9 juin 1636). Armes : *De gueules, à la bande d'or, chargée d'un ours de sable, lampassé de gueules, et accompagnée en chef d'une épée d'argent, et en pointe d'une molette du même.*

179. Chantilly, 27 avril 1636. Lettres de confirmation de noblesse pour Jean-Claude Maréchal, écuyer, sieur de Montsimon, capitaine d'une compagnie au régiment du baron de Chonin, fils de Philibert Maréchal, maintenu en 1604 (R. P., 17 juin 1636). Voy. n° 143.

180. Saint-Germain-en-Laye, 5 janvier 1638. Lettres de relief pour Férié-Sabine de Dortans, veuve de Charles Aymon, sieur de Montépin, à cause de la dérogeance qu'elle avait commise par mariage et comme étant issue de l'ancienne maison de Dortans, dont il y avait encore deux chevaliers de Malte (R. P., 29 janvier 1639). Armes de Dortans : *De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois annelets de même.* Voy. n°s 168, 176, 224 et 239.

181. Saint-Germain-en-Laye, dernier janvier 1638. Lettres de noblesse pour Charles de Macherel, sieur de Saint-Sulpis, fils de damoiselle Philiberte de Saint-Sulpis, du pays de Bresse, d'une maison de tout temps noble, et de Denis de Macherel, né de condition libre, qui avait servi dans les guerres de Savoie, Piémont et

[1] Chérin, p. 97.

Bresse. On lit dans ces lettres que Charles de Macherel avait servi comme homme d'armes de la garde du roi, qu'il avait assisté à plusieurs siéges et batailles, et recueilli dans la succession de son oncle Louis de Saint-Sulpis, le fief noble de ce nom (R. P., 8 mai 1638). Armes figurées au registre : *D'or, au lion de gueules et au chef d'azur chargé de trois croisettes d'or*. Cimier : *Un lion issant d'or.*

182. Saint-Germain-en-Laye, novembre 1639. Lettres de noblesse pour RAYMOND SEVERAT, sergent-major de la ville de Lyon, en récompense de ses services pendant plus de vingt années, dans la cavalerie et l'infanterie, n'ayant point abandonné son poste pendant une maladie contagieuse qui avait affligé la ville de Bourg (R. P., 30 mars 1640). Armes figurées au reg. : *D'azur, à un cerf courant ailé d'or.*

183. Paris, 12 décembre 1639. Lettres de relief pour HÉLÈNE DE VAIVRE, veuve de Germain Porcherot, sieur de Billy, issue d'une famille noble, mais dont le mari était de condition roturière quoique vivant noblement et portant les armes (R. P., 9 mars 1640). Vaivre : *D'argent, au sautoir de sable, chargé de cinq mâcles d'or.* — Porcherot : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même.* Les Porcherot entrèrent aux États de Bourgogne malgré cette déclaration de roture.

184. Paris, 28 janvier 1640. Lettres de relief pour ANNE DE CHASTILLON, veuve de Janus du Bourg, docteur en médecine, comme issue de noble lignée, et ayant été mariée par défunt Marc-Antoine de Chastillon, écuyer, capitaine de la ville de Bourg-en-Bresse, audit du Bourg, que l'on n'estimait pas, lors du mariage, être de condition roturière (R. P., 28 janvier 1640). Chatillon-Chemilla : *D'argent, au lion de sable.* Chatillon de Michaille : *D'argent, à la croix de gueules.*

185. Saint-Germain-en-Laye, janvier 1642. Lettres de noblesse pour JACQUES DE GRUAT, sieur de la Grue, natif du pays de Ger, capitaine de cavalerie au régiment de Gassion, en récompense de ses services militaires depuis 28 ans (R. P., 8 avril 1642). Armes figurées au registre : *D'azur, à une masse d'armes d'or et un bradelaire d'argent, la poignée d'or, passé en sautoir.*

186. 1642. Lettres de relief de noblesse pour MARC FOURNIER DESBALMES, issu de noble et ancienne race du pays de Bugey, dont

les père, ayeul et bisayeul, avaient paru dans toutes les occasions pour le service de Sa Majesté. Son père avait été compris au rôle des tailles, sous prétexte que son ayeul avait exercé l'office de notaire à Groslée (R. P., 5 janvier 1646).

LOUIS XIV

(1643-1715)

187. Paris, février 1644. Lettres de noblesse pour PHILIBERT BOTTON, sieur de Salornay, en récompense des services qu'il avait rendus au feu roi, depuis l'âge de quatorze ans, comme soldat, enseigne et capitaine, aux régiments de Champagne, Chappes et Villequier, s'étant trouvé à tous les siéges, assauts, prises de villes, batailles, etc. qui s'étaient rencontrés dans ou hors le royaume (R. C., 22 novembre 1644).

188. Paris, juillet 1644. Lettres de noblesse pour PHILIBERT BERTHOD, exempt des gardes du corps pour services militaires, et spécialement pour s'être signalé aux siéges de Corbie, Arras, Aire et Perpignan (R. P., 10. — C. 17 mars 1645). Famille originaire de Bresse. Armes : *D'azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre lionceaux de même*. Voy. n° 309.

189. Paris, octobre 1644. Lettres de noblesse accordées à JEAN PERRACHON, sieur de la Gorge, ci-devant conseiller du roi et receveur des consignations de la sénéchaussée, siége présidial et autres juridictions de Lyon, en récompense des agréables services que lui et ses prédécesseurs avaient rendus aux rois Louis XIII et XIV, en diverses occasions importantes (Reg. au parlement de Paris, le 24 novembre 1644, et à la ch. des comptes de Dijon, le.....). Armes figurées au registre : *Coupé d'azur et d'or, à la cigogne ou héron, la patte dextre levée, de l'un en l'autre*. Cimier : *Une tête et col de cigogne ou héron d'or*.

J. D'ARBAUMONT.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES

ANOBLIS DE BOURGOGNE

(*Suite* *.)

LOUIS XIV

(*Suite.*)

190. Paris, novembre 1644. Lettres de noblesse, en conséquence de l'édit de novembre 1638, qui anoblissait deux sujets du roi en chaque généralité du royaume à l'occasion de la naissance du Dauphin, depuis Louis XIV [1], pour Pierre de Beuverand, dont le père avait été conseiller-secrétaire en la chancellerie de Bourgogne (R. P., 18, — C. 21 juin 1655, en vertu de lettres de surannation). Armes figurées au registre : *D'or, au bœuf passant de gueules; au chef cousu d'azur, chargé d'un poisson d'argent.* — Ancienne famille de Châlon qui a fourni des officiers au bailliage de cette ville et au parlement de Bourgogne.

191. Paris, mars 1645. Lettres de noblesse pour Nicolas Buret, sieur de Beausoleil, capitaine au régiment de cavalerie du sieur commandeur de Souvray, en récompense des services qu'il avait rendus pendant vingt-cinq ans, en plusieurs siéges, batailles et rencontres, longuement énumérés et dans lesquels il s'était signalé et avait reçu plusieurs blessures (R. P., 3 mai, — C. 10 mai 1645). Armes : *D'argent, à trois tourteaux de sable.*

192. Paris, juillet 1645. Lettres de noblesse pour Georges Filsjan, conseiller d'état, bailli et gouverneur de l'Auxerrois, vallée d'Aglan, et Urpois, gentilhomme de la chambre du prince de Condé et capitaine de ses gardes, sieur de Chaully et Vaucharme, fils de feu Georges Filsjan, conseiller et lieutenant-général au bailliage d'Avallon, en récompense des services qu'il avait rendus à Louis XIV et à son prédécesseur, ayant entre autres choses apporté à ce dernier la

* Voyez 6e liv., juin 1866, p. 264.

[1] Cet édit n'est pas dans Chérin.

nouvelle si importante de la retraite de Gallas, avec perte de ses armées, et *de la levée du siége de Saint-Jean de Losne plustot sceu que la nouvelle dudit siége* (R. P., 4 août, — C. 7 août 1645). Famille originaire d'Avallon et considérable dans la robe. Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même; au chef d'or, chargé de trois croix pattées de gueules.* Voy. n° 253.

193. Paris, janvier 1646. Lettres de noblesse pour Raymond de Tufery, sieur de Trapenard, capitaine d'une compagnie au régiment du marquis d'Uxelles et enseigne en la garnison de la citadelle de Chalon, pour le récompenser de ses services militaires rendus depuis dix-sept ou dix-huit ans, entre autres au combat de Sedan, où il avait été blessé d'une mousquetade et fait prisonnier (R. C., 3 juillet 1647). Armes figurées au registre : *D'azur, au lion d'or, accompagné de trois roses d'argent.* Voy. n° 259.

194. Paris, janvier 1646. Lettres de noblesse pour Jacques Ferrand, président en la chambre des comptes de Dijon, en récompense de ses services et de ceux de son père André, conseiller aux bailliage et chancellerie d'Autun, vierg de cette ville, de son aïeul Philibert, avocat et maître des eaux et forêts, et de son bisaïeul Guillaume, citoyen et vierg de la même ville. Armes figurées au registre : *D'or à une hure de sanglier arrachée de sable, défendue et allumée d'argent, écartelé d'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre étoiles de même.* (R. P. 3 mars, — C., 17 avril 1646.)

195. Paris, juin 1646. Lettres de noblesse pour Honoré de Guiny, sieur de Glana en Bresse, cornette d'une compagnie de chevau-légers, pour services militaires longuement énumérés. (R. P. 21 — C. 26 janvier 1647.) Armes figurées au registre : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois heaumes d'argent, posés de profil.* Voy. n°s 232 et 260.

196. Paris, janvier 1647. Lettres de noblesse pour Bénigne Pourcelet, gendarme de la compagnie du marquis de Tavannes, en récompense des services rendus pendant 42 ans par son père Claude Pourcelet, auditeur à la chambre des comptes, et des siens propres comme soldat et volontaire dans plusieurs régiments, n'ayant jamais payé la taille ni dérogé à la noblesse que son père lui avait acquise, ou au moins commencée, par l'exercice de sa charge. (R. P. 20 juin. — C. 4 juillet 1650.) Armes figurées au registre : *D'or, au san-*

glier passant de sable, allumé et défendu d'argent. Cimier : *Une hure de sanglier de sable, aussi allumée et défendue d'argent.*

197. Paris, 8 mai 1647. Lettres portant permission à Marie de la Varenne, veuve de Pierre Queneault, écuyer de la Rozière et Vilaine, demeurant au château de la Rozière, paroisse de Luneau en Charollais, de jouir du privilége de noblesse que les habitants de Luneau lui voulaient contester quoiqu'elle fût issue de parents nobles, et que son mari eût toujours vécu noblement, comme secrétaire des maison et finances du duc d'Orléans. (R. P. 2 août 1647.) Détails généalogiques sur la famille de la Varenne, dont les membres étaient qualifiés écuyers dès la fin du xv[e] siècle.

198. Paris, juillet 1648. Lettres portant anoblissement pour Antoine Jarry, en récompense de ses services militaires rendus depuis quarante ans, notamment dans les armées de Guyenne et de Catalogne. (R. P. 20, — C. 26 novembre 1648.) Armes figurées au registre : *Tiercé en fasce, au 1[er] d'azur, à trois étoiles d'or, au 2[e] d'or, au 3[e] de gueules, à une tête de lévrier d'or, colletée de sable.* Un ancêtre d'Antoine, Jacques Jarry de la Jarrie, était qualifié écuyer dès 1490. Voy. n° 264.

199. Paris, juillet 1648. Lettres de confirmation de noblesse pour Pierre de Truchis de Lays, issu d'une ancienne et noble famille du lieu de Centale, au marquisat de Saluces. On fait mention dans ces lettres du bisaïeul, de l'aïeul et du père de Pierre de Truchis, Barthélemy, François et Samuel. Le dernier forcé de se réfugier en France, après la cession du marquisat de Saluces au duc de Savoie, reçut de Henri IV une pension de 300 livres, et la charge de conseiller assesseur, puis lieutenant particulier assesseur criminel au présidial de Bourg. Pierre inquiété sur sa noblesse, obtint de la duchesse régente de Savoie des lettres constatant son extraction noble et ses alliances avec plusieurs grandes familles du pays, en conséquence desquelles lettres furent délivrées celles de juillet 1648. (R. P. 29 avril, — C. 12 août 1649.) Armes figurées au registre : *D'azur à un pin d'or* [1]*, soutenu par deux lions de même.* Cimier : *Un lion issant d'or, tenant de sa dextre une épée d'argent.* Devise : *Virtute et viribus.* Famille distinguée par ses alliances et les charges militaires qu'elle a occupées. Voy. n° 256.

[1] Les Truchys ont depuis remplacé le pin d'or par un palmier de même métal.

200. Paris, décembre 1648. Lettres donnant permission à Antoine Joly, greffier en chef du parlement de Bourgogne, à Georges Joly, baron de Blaisy, président en la même cour et Bénigne Joly, seigneur d'Ecutigny, aussi greffier en chef du parlement et des États, fils d'Antoine, à Jean Joly, seigneur de Fleury, conseiller au grand conseil, François Joly, son frère, conseiller au parlement de Toul, fils de feu François Joly, avocat au parlement, et à plusieurs autres du même nom de Joly, seuls issus de Regnault Joly, écuyer conseiller des ducs Jean sans Peur et Philippe le Bon, de changer les armes de leur famille, que plusieurs individus de même nom quoique d'origine différente avaient usurpées, contre un écu : *D'azur au léopard d'or, armé et lampassé de gueules,* et pour cimier : *Une tête de léopard d'or, lampassée de gueules.* (R. C. 15 janvier 1650. Anciennes armes : *D'azur, à un lys naturel d'argent, au chef d'or chargé d'une croix pattée de sable.* Famille très-considérable dans la robe.

201. Amiens, juin 1649. Lettres de noblesse pour Jean-Claude Charbonnier, sieur de Crangeac, conseiller du roi, lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Bourg-en-Bresse, en récompense de ses longs et fidèles services dans l'exercice de sa charge. (R. P. 5, — C. 12 août 1649.) Armes figurées au registre : *De sable au sautoir d'or, accompagné en chef d'une étoile et en pointe d'un croissant aussi d'or.* Voy. n° 205.

202. Paris, novembre 1649. Lettres de relief et de confirmation pour Philibert Tricault, fils de Jean Tricault, qui s'était distingué par ses services militaires, et était issu de l'une des nobles et anciennes familles du pays de Beaujolais. Quoiqu'il eût toujours vécu noblement et élevé ses fils dans les exercices de la noblesse, ayant pourvu l'aîné de la charge de lieutenant civil et criminel de Belley, le troisième faisant fonction d'enseigne dans un régiment en Italie, Philibert Tricault fut obligé, pour ne pas payer la taille à laquelle il avait été imposé, de demander des lettres de confirmation, à cause de la perte de ses titres de famille brûlés pendant la Ligue, ce qui l'empêchait de se faire rétablir par les cours de justice dans ses droits et priviléges. (R. P. 11 janvier 1651.) Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef à dextre d'une étoile du même.* Voy. n° 225.

203. Paris, janvier 1650. Lettres de noblesse pour Jacques

GADONOT, sieur de Saint-Georges, natif de Bourgogne, l'un des premiers chevau-légers de la compagnie de la garde de la reine régente, qui avait assisté à plusieurs assauts, siéges et autres exploits de guerre, reçu plusieurs blessures et plusieurs fois perdu ses équipages. (R. P. 11 février, — C. 5 mars 1650.) Armes figurées au registre : *De gueules à deux épées d'argent, la garde et la poignée d'or, passées en sautoir, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* Cimier : *Trois panaches aux émaux de l'écu.*

204. Paris, 25 juin 1650. Lettres de relief de noblesse pour JEAN GASTEBOIS, écuyer, seigneur de Lezeul en Bourgogne et de Savolle, avocat en parlement, maître des requêtes ordinaires du duc d'Orléans, fils de Paul Gastebois, écuyer, conseiller correcteur à la chambre des comptes de Dijon, et de Radegonde de Mailly, et issu de Thibaut Gastebois, son quatrième aïeul, demeurant à Langres, homme d'armes de la compagnie du roi René d'Anjou, anobli le 4 septembre 1479. François Gastebois, seigneur de Baserealz, contrôleur des deniers communs de Langres, grand père du requérant, avait été d'exercer la marchandise pendant quelque temps, ce qui avait fait comprendre son petit-fils au rôle des tailles de Dijon. (R. P. 13 août 1650.)

205. Paris, juillet 1651. Lettres de noblesse en forme de déclaration pour CHARLES DE CHARBONNIER, sieur de la Tour de Journant, conseiller du roi, président en l'élection de Bresse, pour le récompenser de ses services dans l'exercice de sa charge. (R. P. 29 janvier, — C. 27 avril 1652.) Armes figurées au registre : les mêmes qu'au n° 201.

206. Paris, 18 septembre 1651. Lettres de relief de noblesse pour ABRAHAM LE QUAT, avocat à Mâcon et NICOLAS LE QUAT, son neveu, avocat à Bourg, dont le père et l'aïeul avaient dérogé par l'exercice du négoce et qui descendaient aux quatrième et cinquième degrés de Pierre le Quat, secrétaire du bailliage de Bresse, anobli par lettres du duc de Savoie, du mois de septembre 1511. (R. P. 11 juillet, — C. 11 août 1654.) Armes figurées au registre : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un lion passant d'or, et en pointe de trois molettes d'éperon aussi d'or, posées* 2 *et* 1. Cimier : *Une tête de cigogne d'argent becquée d'azur.*

207. Poitiers, janvier 1652. Lettres de noblesse pour MARC DE BARET, capitaine d'une compagnie de chevau-légers au régiment

de Créquy, natif du pays de Bresse, en récompense de ses services militaires depuis 20 ans, ayant assisté aux siéges de Corbye, Landrecies, Gravelines, la Mothe, Béthune etc., et à plusieurs batailles et combats. (R. P. 27 mars 1656.)

208. Paris, janvier 1653. Lettres de noblesse pour Pierre Coqueley, contrôleur en l'élection de Bar-sur-Seine, cousin de Jean et Lazare Coqueley, conseillers au parlement de Paris, et père de Gabriel Coqueley, conseiller et juge ordinaire en la même ville de Bar-sur-Seine. (R. C. le...) Armes figurées au registre : *D'argent à la croix dentée de sable.*

209. Paris, dernier février 1653. Lettres de relief pour Nicolas de Saint-Aubin, écuyer, sieur de Lozardière, fils de feu Nicolas de Saint-Aubin, écuyer, sieur de la Fresnaye, et issu de père, aïeul, bisaïeul et trisaïeul nobles. On lit dans ces lettres que François de Moge, maître des comptes à Rouen, ennemi personnel du requérant, voulait le faire comprendre au rôle des tailles de la paroisse de Chambroisse, élection de Bernay en Normandie, où il demeurait, sous prétexte que son père avait fait quelque recette de la baronnie de Ferrière, et que, ayant été actionné pour ce fait à la cour des aides de Rouen, où de Moge avait beaucoup de parents, le requérant avait obtenu le renvoi à la cour du parlement de Dijon, qui se trouva par suite saisie de la vérification des lettres de relief. (R. P. 14 juillet 1657.) Longs détails généalogiques depuis Jean de Saint-Aubin, qualifié écuyer en 1402.

210. Paris, 4 juin 1653. Lettres de relief de noblesse pour Gabriel Girard, écuyer, sieur de Lavaux et de la Vesvre-sur-Arroux, l'un des deux cents hommes d'armes de la compagnie d'ordonnance du roi, fils de feu Denys Girard, sieur des mêmes lieux et de Moulin lez Saint-Aubin, lieutenant général au bailliage de Charolles et de Catherine de Ganay. On lit dans ces lettres que Gabriel Girard avait assisté à la bataille de Lens et à la journée de Saint-Antoine où il avait été fait prisonnier, et qu'il était issu d'une ancienne et noble race dont la filiation est rapportée depuis Etienne Girard, seigneur de plusieurs fiefs en 1380. On cite parmi ses ancêtres un conseiller de la duchesse d'Autriche, en 1518, un conseiller au parlement et enfin Gabriel Girard, aïeul de l'exposant, dont la dérogeance par négoce avait forcé celui-ci à demander des lettres de relief. (R. C. le...) Armes : *D'azur, à trois trèfles d'or.*

211. Paris, 9 décembre 1653. Lettres de relief, à cause de quelques dérogeances par payement de tailles et trafic de marchandises pour Pierre du Glas, capitaine au régiment de Bourgogne, issu de l'ancienne et noble race des comtes du Glas en Écosse, par le moyen de Guillaume du Glas, qui passa en France en 1439, pour conduire à Charles VII des troupes envoyées par Jacques II d'Écosse, et prit alliance dans la maison de Pratulok en Bretagne. Détails généalogiques. (R. P. 15 janvier 1654.) Armes : *D'argent, au cœur de gueules, surmonté d'une couronne royale d'or, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.* C'est une branche de l'illustre famille des Douglas, encore aujourd'hui établie en Bugey. Les du Glas, seigneurs dudit lieu de la Fizelière, portaient : *D'azur au château à trois tours d'argent, et l'écu des Douglas sur le tout.*

212. Paris, 12 décembre 1653. Lettres accordées à la requête de Jean Velnot, écuyer, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, contrôleur général provincial des guerres en Bresse, ordonnant de le faire jouir du privilége de noblesse, s'il appert : 1° que l'exposant soit issu d'aïeuls maternels, nobles, dans le .... des bailliages de Troyes et Sens où les mères, suivant le requérant, ont toujours eu le privilége d'anoblir leurs enfants, suivant la coutume desdits lieux, jusqu'aux édits de 1598 et 1600, portant qu'à l'avenir personne ne prendra la qualité d'écuyer s'il n'a père et aïeul ayant servi dans les armées ou dans une charge honorable ; 2° qu'en outre il soit né avant ces édits ; 3° qu'il ait toujours joui des priviléges de noblesse à Châtillon-sur-Seine, où il demeurait ; 4° et que par la coutume desdits bailliages, les enfants de mère noble fussent tenus nobles auparavant desdits édits. (R. P. avec les lettres suivantes le 14 janvier 1654.)

213. Paris, 15 décembre 1653. Lettres semblables aux précédentes accordées à Marc-Antoine, Nicolas, Claude et Bernard Velnot, fils de Jean Velnot, et dans lesquelles sont énumérés les services militaires des requérants en qualité de volontaires dans diverses compagnies, l'un d'eux ayant été blessé tandis qu'il était enseigne au régiment de Navarre. (R. P. avec les précédentes le 14 janvier 1654 au vu de documents établissant *la filiation noble de damoiselle Magdelaine de Mengault,* mère de Jean Velnot [1].)

[1] Il résulte de la comparaison des lettres inscrites sous les n°s 212 et 213 et de l'arrêt qui en a ordonné la vérification : 1° qu'en 1654, le parlement de Bourgogne

214. Paris, 22 décembre 1652. Lettres de relief de noblesse pour JEAN TURRETIN, seigneur de Turretin, Bossay, Beaumont, Merac et co-seigneur du Canal en Suisse entre les lacs, issu d'une ancienne et noble famille, dont les membres avaient exercé des dignités considérables dans la république de Lucques, mais que les habitants de Michaille et Saint-Genys voulaient comprendre au rôle des tailles, sous prétexte qu'il avait négocié pour la conservation de son bien. (R. P. sur lettres de surannation le 12 mai 1656). Turrettini à Lucques et en Suisse: *Fascé d'or et de gueules.*

215. Paris, janvier 1654. Lettres de noblesse en conséquence de l'édit de 1638, qui avait anobli deux sujets du roi, dans chaque généralité du royaume, accordées pour le récompenser de ses services à CLAUDE PASSERAT, sieur de Bougne, conseiller du roi, élu en l'élection de Bugey, fils de feu Gaspard Passerat, aussi sieur de Bougne, conseiller du roi, contrôleur élu en ladite élection, dont les ancêtres avaient toujours vécu noblement, et étaient entrés dans les plus anciennes maisons des gentilshommes de la province. (R. P. 13 juillet, — C. 14 décembre 1661, sur lettres de surannation obtenues en 1660, après le décès de Claude Passerat, par sa veuve Nicole Tricot et par ses enfants.) Armes figurées au registre : *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un lion passant de gueules et accompagnée en pointe de deux vols d'argent.* Voy. nº 357.

216. Paris, 2 avril 1654. Lettres de relief pour MARIE BERLIER, dame de Chisloup, qui avait dérogé par son mariage avec Gaspard-Grisy. (R. P. 24 mai 1655.) Berlier : *Écartelé aux 1er et 4e, d'argent à trois lions de sable; aux 2e et 3e, de gueules à une lance d'argent.*

217. Paris, avril 1654. Lettres de noblesse pour ANTOINE DE GUYNANT, pour services rendus en plusieurs rencontres, dans les armées navales de Sa Majesté, en qualité d'enseigne, lieutenant, capitaine de vaisseau et aide de camp du roi, et spécialement pour avoir le long des côtes, avec son vaisseau seul, fait rencontre de trois grands vaisseaux espagnols qu'il obligea, après un combat de six heures, *de se retirer dans leurs ports avec grandes pertes de leurs équipages*

reconnaissait l'existence en fait et en droit au siècle précédent de la *noblesse utérine* dans les coutumes champenoises ; 2° que la royauté ne contredisait pas à cette doctrine ; 3° mais que ce mode d'anoblissement était considéré par le roi et par le parlement comme abrogé par les édits *généraux* de 1598 et 1600. Voilà un fait nouveau et d'une haute importance pour la solution de cette question si controversée de la *noblesse maternelle* de Champagne.

et grand débris de leurs vaisseaux. (R. P. 5, — C. 12 juin 1654). Armes figurées au registre : *D'azur, à trois coquilles d'or.* Cimier : *Un triton d'or issant, tenant dans sa main droite un trident de même.* — Il était fils, croyons-nous, de noble Antoine de Guynant, médecin du roi en 1605. Voy. n° 267.

218. Rheims, 6 juin 1654. Lettres de réhabilitation pour GEORGES FERRA, écuyer, sieur de Courtine, demeurant à Belley, comme étant issu par Jean et Pierre Ferra son père et son aïeul, d'Étienne Ferra qui était dès l'année 1485, pourvu de la charge noble de secrétaire du duc de Savoie. Jean Ferra qui avait continué de servir en Savoie, ayant induement payé la taille, obtint en 1599 des lettres de réhabilitation que les guerres entre la Savoie et la France l'empêchèrent de faire enregistrer. En 1606 son fils Georges obtint de semblables lettres de Henri IV dont il négligea aussi de se servir, ayant été pourvu de la charge de premier élu en l'élection de Bugey, qui emportait de soi exemption. Il en avait d'ailleurs été empêché par un incendie, ce qui l'obligea à recourir au roi Louis XIV, qui lui accorda les lettres de 1654 en récompense de ses services et de ceux de son fils Antoine, avocat du roi au bailliage de Belley. (R. P. 8, — C. 16 mai 1656.) Armes : *D'or, à la fasce d'azur, accompagnée de trois grillons de gueules.*

219. Paris, septembre 1654. Lettres de maintenue de noblesse pour JEAN GAUTIER, citoyen de Genève et avocat, qui craignait d'être inquiété et forcé de payer la taille pour quelques biens qu'il possédait au pays de Gex, comme faisant le trafic des pierreries, *chose permise aux nobles des républiques, et pour être de noblesse accordée par un prince étranger,* étant issu de Louis Gautier, son trisaïeul, anobli par lettres de l'empereur Charles V, du 25 avril 1524. (R. P. 12, — C. 18 juin 1655.) Armes figurées au registre : *D'azur, à cinq losanges d'argent, posées en croix, et une bordure également d'azur.* Cimier : *Un cygne issant d'argent, les ailes éployées, et tenant dans son bec un losange de même métal.*

220. Paris, octobre 1654. Lettres de noblesse pour PIERRE PONCET, de Gex, en récompense de ses services militaires en plusieurs rencontres, tant en qualité de capitaine qu'autrement. (R. P. 16, — C. 20 avril 1655.) Armes figurées au registre : *Écartelé, au 1er et 4e d'azur à trois marteaux d'argent, aux 2e et 3e de gueules à trois bandes d'or.*

221. Paris, décembre 1654. Lettres de noblesse pour CLAUDE

Collier, sieur du Pont-Haut d'Inioux en Bugey, en récompense de ses services comme volontaire dans les guerres de Savoie, de Piémont et du comté de Bourgogne, et de ceux de son fils Claude Collier, sieur de Richemont, qui, servant également comme volontaire, fut blessé grièvement à la bataille de Nordlingen, puis à la première guerre de Paris et en Catalogne, et fut depuis attaché à la personne du roi, en qualité de gentilhomme servant. (R. P. 16, — C. 20 avril 1655.) Armes : *D'argent, à deux lions affrontés de gueules; au chef d'azur chargé de trois croissants du champ.* Voy. nº 270.

222. Paris, décembre 1654. Lettres de noblesse pour Jean-Baptiste de Goury, seigneur de Bellecombe et de la Tour-de-Brécy, en récompense de ses services depuis 15 ans dans les armées en qualité d'enseigne et de capitaine aux régiments de Saint-Forgen et de Rebec, et de ceux de son père Laurent de Goury, qui avait été tué en Piémont en 1625, où il commandait la compagnie de chevau-légers du sieur de Grésigny. (R. P. 27 novembre, — C. 2 décembre 1656.) Armes figurées au registre : *Fascé de gueules et de sable de dix pièces, au lion d'or, brochant sur le tout.* Cimier : *Un lion d'or issant.*

223. Paris, janvier 1655. Lettres de noblesse pour Nicolas de Rémond, capitaine d'infanterie au régiment de Montjeu, en récompense des services qu'il avait rendus depuis 25 ans, entre autres en figurant parmi les défenseurs des places de Coblentz et d'Ehrenbriestein. Il avait d'ailleurs toujours vécu noblement comme ses devanciers, savoir : Jean son père, lieutenant général civil et criminel du bailliage de Châtillon pendant plus de trente ans et maire de cette ville ; Edme son grand père, lieutenant général civil et criminel audit bailliage pendant plus de 30 ans, et élu du tiers aux États de Blois, où il donna des preuves d'une vertu extraordinaire ; Etienne son bisaïeul, avocat du roi au même siége, pendant plus de 49 ans et maire de la même ville ; Guillaume son trisaïeul, conseiller au parlement de Dijon (R. P. 21, — C. 28 avril 1655.) Armes figurées au registre : *De gueules, à trois roses d'argent, feuillées et soutenues de même.* Famille originaire du Châtillonnais et divisée en plusieurs branches, toutes considérables dans la robe et l'épée. Voy. nºs 278, 288 et 293.

224. Paris, 8 janvier 1655. Lettres de relief de noblesse pour damoiselle Sarra Aymond, qui avait dérogé par son mariage avec François Paffin, avocat au parlement de Bourgogne. (R. P. 14 avril 1655.) Voy. nºs 168, 176, 180 et 239.

225. Paris, 23 janvier 1655. Lettres de relief pour Jean Tricaud, avocat en parlement, grenetier et juge au grenier à sel de Belley, issu de la noble famille des Tricaud en Beaujollais, et fils de Jean Tricaud, qui après avoir servi le roi comme capitaine du château de Thizy, s'était établi depuis à Belley, pour y exercer les offices dudit grenier à sel, qu'il avait ensuite résignés à son fils aîné Philibert Tricaud. Celui-ci avait eu besoin de lettres de relief, parce qu'on l'avait compris au rôle des tailles, sous prétexte de la révocation des priviléges des officiers des greniers à sel. Jean son père, se trouvant dans le même cas, obtint de semblables lettres. (R. P. sur lettres de surannation le 4 août 1655.) Voy. n° 202.

226. Paris, février 1655. Lettres de réhabilitation pour Scipion du Port, conseiller assesseur et premier élu en l'élection de Bresse et avocat au présidial de Bourg, en récompense de ses services et comme étant issu de la famille des du Port de Pierre-Chatel, seigneurs de la Balme et Champ-d'Azar, qui étaient d'ancienne noblesse. (R. P. 9, — C. 12 août 1655.) Armes figurées au registre : *Palé, contrepalé d'argent et d'azur de* 6 *pièces*. Devises : *Cingit et obstat*. Famille des du Port de Montplaisant, de Loriol et de Pontcharra.

227. Paris, mai 1655. Lettres de noblesse pour Jacques Bugniet, sieur de Croisettes, de la ville de Seyssel, pour le récompenser de ses services, comme gendarme de la compagnie du roi Louis XII, en Savoie, Piémont, Lorraine et Languedoc, et depuis comme volontaire au comté de Bourgogne, sous le maréchal de Villeroy. (R. P. 5, — C. 8 mai 1656.) Armes figurées au registre : *De gueules à la fasce d'argent, chargée d'un lion passant de sable, armé et lampassé de gueules, et accompagnée de deux cotices d'or*. Voy. n° 269.

228. Paris, janvier 1656. Lettres de noblesse pour Antoine Fabry, conseiller du roi, élu en l'élection de Belley, fils de Hugues Fabry, qui avait servi pendant 15 ans en qualité de procureur syndic de la province de Bugey, et prêté le serment de fidélité lors de la réduction du pays en l'obéissance d'Henri IV. Ce même Hugues, marié à Philiberte de Lucinge, d'ancienne race, était fils d'autre Hugues Fabry et de N. Lempereur, de bonne et ancienne famille Ces lettres font également mention de Christophe Fabry, procureur syndic de Bugey, d'Ange Fabry, mort avocat au parlement de Paris, et rappellent enfin qu'Antoine Fabry marié à Jeanne de Lune

dont il avait deux enfants mâles, fille elle-même de Pierre de Lune, mort lieutenant au régiment de Champagne, et de Claudine de Bauvais, tous deux d'ancienne famille, avait servi dans les armées, avant d'être pourvu de la charge d'élu. (R. P. 8 juillet 1662. — C. 16 juin 1663 après lettres de surannation en 1661.) Voy. n° 290. Armes : *D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, accolé d'or, à trois hures de sanglier de sable,* 2 *et* 1.

229. Paris, janvier 1656. Lettres de noblesse pour Pierre Jallier, sieur d'Hautepierre, conseiller du roi et plus ancien président en l'élection de Belley, tant en récompense de ses services dans sa charge et dans plusieurs commissions importantes, qu'en considération de ceux de son père Antoine Jallier, aussi sieur d'Hautepierre, lieutenant en l'élection de Lyon, et président en celle de Belley pendant 25 ans. On lit en outre dans ces lettres, que Pierre Jallier s'était allié aux plus illustres maisons de son voisinage, qu'il tenait la plupart de ses biens en fief, et avait toujours vécu noblement. (R. P. 17 mars, — C. 16 juin 1663, après lettres de surannation en 1661.) Armes figurées au registre : *D'azur, à trois bandes d'or, au chef d'or, chargé de trois têtes de maures de sable liées d'argent.* Cimier : *Un lion issant d'or.* Voy. n° 303.

230. Paris, mai 1656. Lettres de noblesse pour Nicolas Chesne, servant près la personne du duc de Mercœur, pair de France, gouverneur et lieutenant général du roi au pays de Provence, en récompense de ses services pendant les derniers mouvements de cette province. On lit dans ces lettres que Nicolas Chesne avait été blessé aux siéges de Tarascon et de Saint-Tropez, et qu'il avait donné d'autres preuves de son affection au roi au blocus de Toulon, au siége de Portcros, et pendant les troubles de la ville de Paris. (R. P. 23 janvier, — C. 3 février 1657.) Armes figurées au registre : *Écartelé aux* 1er *et* 4e, *d'argent à un chêne de sinople surmonté de trois étoiles de gueules ; aux* 2e *et* 3e, *d'argent à trois corbeaux de sable, tenant chacun par le bec et les pattes une cigale de sinople, et un lambel d'azur à trois pendants sur le tout.* Cimier : *Une étoile de gueules.* Voy. n° 262.

J. d'Arbaumont.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES

ANOBLIS DE BOURGOGNE

(*Suite* *.)

231. Paris, mai 1657. Lettres de noblesse pour Jean Bozon, de la ville de Belley, qui dès son bas âge ayant servi dans les armées du roi, faisait partie du régiment de Champagne dans la campagne d'Italie, où il avait été blessé au bras. Puis étant entré dans la compagnie des gendarmes du roi, il avait assisté en cette qualité au combat de Castelnaudary, à la prise de Corbie, à la poursuite de Galas en Allemagne, etc. etc. (R. P. 9, — C. 13 juillet 1657.) Armes figurées au registre : *D'or, à trois chevrons d'azur*. Voy. n° 261.

232. Paris, mai 1657. Lettres de noblesse pour François de Quiny, sieur de Glana, en récompense de ses services comme volontaire aux châteaux de Dijon et de Bellegarde, et depuis au régiment de Lyonnais en Piémont, ce qui lui avait valu la charge de capitaine en ce même régiment, et aussi en considération des services de son père Charles de Quiny, capitaine.., tué au siége de Saint-Mihiel en Lorraine, et de ses oncles Guy de Quiny, tué devant Flessingue, et Honoré de Quiny, cornette au régiment de la reine, anobli en 1646 et mort, sans enfants, des blessures qu'il avait reçues en Flandre. (R. P. 14 août 1657, — C. 1 avril 1658.) Armes figurées au registre : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois casques d'argent, posés de profil*. Voy. n°s 195 et 260.

233. Dijon, 13 novembre 1658. Lettres de réhabilitation pour Claude Parisot, sieur de Boisfay, gentilhomme ordinaire de la fauconnerie du roi, exempt des gardes du duc d'Orléans, ci-devant capitaine de 100 hommes d'armes dans le régiment de Gasté, et capitaine au régiment de Tavannes, et pour Samson Parisot, sieur de Saint-Michel, prieur du prieuré de Moustier en l'Isle, à cause de la dérogeance de leur père Nicolas Parisot, qui avait fait le trafic de

* Voy. 7e livr., juillet 1866, page 300.

marchandise, et comme étant issus de parents nobles, ainsi qu'il résultait d'une sentence de l'intendant de Champagne, rendue sur enquête en 1641 en faveur de François Parisot, écuyer, sieur de Montroye, leur cousin issu de germain. On lit dans ces lettres que Claude Parisot avait toujours vécu noblement, et qu'il avait eu deux fils, le second servant encore dans la garnison de Thionville, l'aîné mort au service étant capitaine et lieutenant de mestre de camp au régiment de Bourgogne, et lieutenant du grand prévôt de France. (R. P. 17 décembre 1659, — C. 16 juin 1660.) Armes figurées au registre : *D'or, à l'aigle éployée de sable, accompagnée à dextre et à senestre de deux roses de gueules, au chef de gueules, chargé de deux étoiles d'or.*

234. Lyon, décembre 1658. Lettres de chevalerie et de noblesse pour SAMUEL GUICHENON, sieur de Pain Essuit. Samuel Guichenon, avocat à Bourg, historiographe de France et de Savoie, est le savant et judicieux auteur de l'*Histoire généalogique de la maison de Savoie,* et de l'*Histoire de Bresse et de Bugey.* Ses lettres de noblesse, accordées en considération de ce qu'il avait composé l'*Histoire de Bresse,* furent enregistrées à la chambre des comptes de Bresse les 7 et 17 mai 1659 et vérifiées par arrêt contradictoire de la cour de Bresse [1], rendu contre les syndics de la noblesse de Bresse et ceux de la ville de Bourg, le 7 mai de la même année. L'assemblée de la noblesse de Bresse décida en outre par délibération du 15 juillet 1662 que, quoi qu'il eût été résolu qu'aucun nouvel anobli n'y aurait entrée, le chevalier Guichenon y entrerait en considération des services qu'il avait rendus à la noblesse. Néanmoins les élus condamnèrent en 1674 son fils Antoine-François Guichenon au payement du droit de franc-fief. Armes : *De gueules, au sautoir d'or, engoulé de quatre têtes de léopard de même, chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ.*

235. Lyon, 14 décembre 1658. Lettres de relief et de maintenue pour JEAN-MICHEL LOMELLE. (R. sur lettres de surannation, le 18 juin 1661, à la cour souveraine de Bresse). Ne serait-ce pas un membre de la famille des Lomellini d'Italie qui porte : *Coupé de gueules sur or ?*

[1] Cette cour souveraine de Bresse n'eut qu'une existence éphémère. Créée par Louis XIV, elle fut supprimée dès l'année 1661, sur les instances et grâce aux sacrifices pécuniaires du parlement de Dijon. Il en fut de même de la chambre des comptes de Bresse.

236. Paris, juin 1659. Lettres de noblesse pour Claude Thiroux, avocat au parlement, enquesteur aux bailliages d'Autun et Montcenis, vierg d'Autun, et élu du tiers état de la province de Bourgogne. (R. P. 4, — C. 14 août 1659.) Armes figurées au registre : *Tiercé en fasce, au 1er d'argent à une croisette ancrée de gueules, au 2e d'azur, à trois bandes d'or, au 3e d'azur, à trois têtes de lion d'or, lampassées de gueules.* Ancienne famille bourgeoise d'Autun, qui a fourni des viergs ou maires à cette ville, et des officiers à ses diverses juridictions. Voy. nº 250.

237. Paris, 20 juin 1659. Lettres de relief pour Daniel Mouchet, sieur de Vauzelles, chevalier de Saint-Michel, maréchal des camps et armées du roi et capitaine-major au fort de Monthulin, issu de race noble et dont le trisaïeul Guyon Mouchet, chevalier, seigneur de Chasteau Rouilland, bailli du Charollais, avait eu pour fils Guillaume, seigneur de Saint-Romain et d'Azu, Daniel et Claude. Daniel seigneur de la Beluze, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, tué au siége de Paris, laissa Antoine et Pierre Mouchet; celui-ci commanda une compagnie de cavalerie à Saint Jean de Losne, sous les ordres d'Adrien Mouchet son cousin. Quant à Antoine, il prit à ferme les seigneuries de Lessertot, du Brulat et du Rousset, et fit quelques trafics, ce qui obligea son fils Daniel, après avoir servi avec distinction dans les armées de Flandre et d'Italie, à demander des lettres de relief. (R. P. 29 novembre 1662, après lettres de surannation.) Armes : *De gueules à trois émouchets d'argent.* Voy. nº 297.

238. Fontainebleau, juillet 1659. Lettres de noblesse pour Pierre de Milliers, originaire de Belley en Bugey, en récompense de ses services militaires, tant en qualité de chevau-léger, que de maréchal-des-logis d'une compagnie de chevau-légers, et lieutenant dans un régiment de cavalerie, ayant assisté à plusieurs siéges et batailles dans les campagnes d'Italie. (R. P. 8 mai,— C. 26 novembre 1664, en suite de lettres de surannation.) Armes figurées au registre : *D'azur, au sautoir d'argent.* Voy. nº 291.

239. Toulouse, novembre 1659. Lettres de relief pour Jean-François Aymon de Montépin, gendarme de la compagnie de la garde du roi, dont les services militaires sont longuement énumérés, mais qui, quoique tirant sa noblesse de Jean Aymon, confirmé

le 27 novembre 1499 par le duc de Savoie dans le privilége d'exemption à lui accordé par le précédent duc de Savoie, et de Philibert Aymon, fils de Jean, confirmé dans les mêmes exemptions par lettres du 22 février 1508, et qualifié secrétaire du duc de Savoie et trésorier de la duchesse sa mère, avait été compris au rôle des tailles de Bresse. (R. P. 4 août 1663.) Détails généalogiques. Voy. nos 168, 176, 180 et 224.

240. Avignon, mars 1660. Lettres de noblesse en récompense de leurs services militaires pour Nicolas, Jean et Jacques Fromager, sieurs de Nogent lez Montbard, fils de défunt Edme Fromager, héraut d'armes du titre de Berry, et frères de Louis Fromager, décédé de ses blessures au siége de Mouzon. (R. P. 29 avril, — C. 3 juin 1660.) Armes figurées au registre : *D'azur, à trois dauphins d'argent adossés.* Voy. n° 251.

241. Paris, décembre 1660. Lettres de déclaration de noblesse pour Claude de Touzin, écuyer, sieur de Mercy, dont le père Pierre de Touzin, sieur de Mercy, Saint-Prix et Largillac, natif de Guyenne, s'était retiré en Bourgogne où il avait épousé une demoiselle de maison noble, et qui, ayant servi le roi en qualité de gendarme de la compagnie des 100 hommes de ses ordonnances, puis dans l'arrière ban de la province, et comme chevau-léger dans la compagnie du chevalier de Tavannes, avait été honoré de la charge de gentilhomme de la chambre. Son fils Claude, écuyer des écuries du roi, demanda des lettres de reconnaissance de noblesse pour remplacer ses titres pris ou brûlés, et comme étant issu d'une ancienne famille noble à laquelle appartenait Alexandre de Touzin, écuyer, sieur de Berois, cousin germain de son père, gouverneur de la ville d'Ardres et chevalier de Saint-Michel. (R. P. 28 juillet, — C. 21 novembre 1661.)

242. Paris, janvier 1661. Lettres de noblesse pour Nicolas Bastonnier, lieutenant de la mestre de camp du régiment de cavalerie du comte de la Mothe, natif de Dijon, en récompense de services militaires longuement énumérés. On lit dans ces lettres que Nicolas Bastonnier était issu d'honnête famille, et elles font mention de son père mort fameux avocat au parlement de Dijon, de son ayeul médecin de Henri IV et d'un de ses oncles, gendarme, tué à la bataille de Fontaine-Française. (R. P. 7 février, — C. 5 avril

1661.) Armes figurés au registre : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, celle de la pointe soutenue d'un croissant de même.*

243. Paris, janvier 1661. Lettres de noblesse accordées à JEAN DE GRANGES, écuyer de la grande écurie du roi, demeurant à Seyssel en Bugey, pour récompenser ses services militaires longuement énumérés, comme volontaire, gendarme et cornette dans plusieurs régiments et aussi pour reconnaître en sa personne ceux de deux de ses frères morts au service. (R. P. 8, — C. 1er février 1662.) Armes figurées au registre : *De gueules, fretté vairé de sable et d'argent, au chef d'or.* Voy. n° 258.

244. Fontainebleau, mai 1661. Lettres de noblesse pour JACQUES DUPUIS, lieutenant de la mestre de camp, major du régiment de Feuquières, major de Verdun, et pour son frère ABRAHAM DUPUIS, major du régiment de cavalerie du cardinal Mazarin, en récompense de services militaires rendus dans différents grades et longuement énumérés. On y lit qu'Abraham Dupuis, plusieurs fois blessé, avait fait vingt-et-une campagnes, et assisté à trente-trois siéges et à douze batailles ou combats. (R. P. 30 juin, — C. 15 juillet 1661.) Armes : *De sinople, à une tour d'argent, maçonnée de sable et soutenue de deux lions affrontés d'or.* Voy. n° 266.

245. Fontainebleau, juillet 1661. Lettres de noblesse pour THOMAS MARIE, lieutenant général au bailliage et siége présidial d'Auxerre, maire de la dite ville pendant dix ans, en récompense des services qu'il avait rendus dans l'exercice de ces charges et dans diverses commissions importantes, ayant entr'autres choses, pendant les derniers troubles, conservé, au péril de sa vie, la ville d'Auxerre dans l'obéissance du roi [1]. (R. C. 16 décembre 1664.) Armes figurées au registre : *D'azur, à la bande d'or, chargée de trois fers de dard de gueules et accompagnée de deux têtes de cerf d'or, posées de profil.* Grand nombre d'officiers aux bailliage et siége présidial d'Auxerre. Voy. n° 254.

246. Paris, avril 1662. Lettres de noblesse pour ETIENNE BERTON, conseiller du roi en ses conseils et au présidial de Lyon, seigneur de Flassé et de Villard, en récompense de ses services. (R. P. et C. avec les lettres de confirmation et de surannation en 1670.) Voy. n° 252.

[1] Lors de la bataille de Bléneau.

247. Paris, 25 avril 1662. Lettres de relief pour François Tardy, conseiller aux bailliage et siége présidial de Bourg en Bresse, issu de Jaquemard Tardy, de Pont-de-Vaux en Bresse, anobli le 22 février 1437 par Louis de Savoie, prince de Piémont, et dont les ancêtres avaient toujours vécu noblement, jusqu'à Claude Tardy, bisaïeul de l'exposant qui, sur ses vieux jours, avait exercé l'office de notaire sans cesser néanmoins de prendre le titre de noble, et avait eu pour fils Claude Tardy, mort doyen des avocats au siége de Bourg et pour petit-fils Philibert, mort doyen des conseillers au même siége, père de l'exposant. (R. P. 26 juillet 1662.) Voy. n° 296. Armes : *D'azur au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles de même ; et un chef aussi d'argent.*

248. Paris, 6 mai 1662. Lettres de confirmation de noblesse pour Charles de Thoisy, seigneur de Rancy, Molaise, Joude et Villard, issu d'une des plus anciennes familles du duché de Bourgogne qui avait possédé des plus belles charges et dignités de la province, entre autres Pierre de Thoisy, écuyer du duc de Bourgogne et bailli d'Autun, père de Nicolas de Thoisy, trisaïeul de l'exposant. On lit dans ces lettres que Charles de Thoisy ayant été inquiété pour la taxe des francs-fiefs, n'avait pu produire ses titres de noblesse brûlés en 1653 avec ses maisons de Rancy et de Molaise, où ils étaient déposés. (R. P. 14 juillet 1667.) Voy. n° 30.

249. Paris, avril 1664. Lettres de noblesse pour Jean Garon, conseiller du roi, élu en l'élection de Bourg, seigneur de la baronnie de Chastenay, en récompense de ses services dans l'exercice de sa charge et dans plusieurs commissions où il avait été employé dans la province de Bresse. (R. P. 16, — C. 20 juin 1664.) Armes figurées au registre : *D'azur, à trois croisettes ancrées d'or et un besant d'or posé en abyme.* Cette famille a fourni des officiers à l'élection et au bailliage de Bourg et aux parlements de Dombes et de Bourgogne.

250. Paris, 9 décembre 1664. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1659 à Claude Thiroux et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 14, — C. 26 novembre 1665.) Voyez n° 236.

251. Fontainebleau, août 1666. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1660 à Nicolas, Jean et Jacques Fromager, et

révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 27 janvier 1667.) Voy. n° 240.

252. Saint-Germain-en-Laye, novembre 1666. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1662 à Etienne Berton, et révoquées par la déclaration de 1664. (Reg. avec lesdites lettres et en suite de lettres de surannation au P. 21, — C. 28 février 1670.) Voyez n° 246.

253. Saint-Germain-en-Laye, janvier 1667. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1645 à Georges Filsjan, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 14, — C. 18 février 1667.) Voy. n° 192.

254. Saint-Germain-en-Laye, mars 1667. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1661 à Thomas Marie, écuyer baron d'Avigneau, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. C. 22 novembre 1669.) Voy. n° 245.

255. Saint-Germain-en-Laye, avril 1667. Lettres de confirmation de noblesse accordées à Philippe-Emmanuel de Royer, écuyer, sieur de Saint-Micault, colonel lieutenant du régiment d'infanterie du prince de Condé, en récompense de ses services militaires très-longuement énumérés, et comme étant issu de Philibert Royer, anobli par le duc Philippe le Bon, en 1434, avec dispense de rapporter ses titres de filiation perdus lors de la prise de Saint-Gengoux, dont Philippe de Royer, père dudit Philippe-Emmanuel, était gouverneur en 1589. (R. P. 18, — C. janvier 1668.) Voy. n° 50.

256. Saint-Germain-en-Laye, mai 1667. Lettres de confirmation des lettres de maintenue de noblesse accordées en 1648 à Pierre de Truchys, seigneur de Lays, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 17 juin 1667.) Voy. n° 199.

257. Compiègne, juin 1667. Lettres de relief pour Jeanne Catherine, veuve de Théodore Bonnot, avocat à la cour, comme issue de père et ayeul conseillers au parlement qui lui avaient, par leurs charges, acquis la noblesse; elle avait dérogé par mariage. (R. P. 22 mars 1668.) Catherine portait : *D'azur, à trois roues garnies de rasoirs d'or*. Famille originaire de Saint-Jean-de-Lône; elle a fourni des conseillers au parlement et des trésoriers de France.

258. Saint-Germain-en-Laye, septembre 1667. Confirmation des

lettres de noblesse accordées en 1661 à JEAN DE GRANGES, sieur de Belmont, écuyer de la grande écurie du roi, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 9 mars, — C. 8 mai 1668.) Voy. n° 243.

259. Saint-Germain-en-Laye, octobre 1667. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1643 à RAYMOND TUFERY, sieur de Trapenard, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 10 décembre 1667.) Voy. n° 193.

260. Paris, 19 novembre 1667. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1657 à FRANÇOIS DE QUINY, sieur de Malmont, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 16 novembre 1668.) Voy. n°s 195 et 233.

261. Paris, janvier 1668. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1657 à JEAN BOZON, ci-devant lieutenant d'une compagnie au régiment de cavalerie du sieur duc de Créquy, habitant de la ville de Belley, et révoquées en 1664. (R. P. 14 décembre 1668.) Voy. n° 231.

262. Saint-Germain-en-Laye, mai 1668. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1656 à NICOLAS CHESNE, et révoquées par la déclaration de 1664. (Point d'enregistrement.) Voy. n° 230.

263. Saint-Germain-en-Laye, 6 juin 1668. Lettres de maintenue de noblesse pour JEAN D'ARLAY, lieutenant général en la chancellerie d'Autun, CHARLES D'ARLAY, grand archidiacre et chanoine en l'église cathédrale d'Autun, et FRANÇOIS D'ARLAY, maître ordinaire en la chambre des comptes de Dijon, dont le premier, Jean, avait été imposé aux tailles ainsi que leur père, Barthélemy d'Arlay, vierg d'Autun, quoiqu'issus d'une très-ancienne et noble famille du comté de Bourgogne et n'ayant jamais dérogé, à cause de la difficulté qu'ils avaient de recouvrer les titres justificatifs de leur noblesse tous déposés dans le comté de Bourgogne. (R. P. 1er février 1669 et 29 novembre 1673.) Longs détails généalogiques depuis Pernot et Reynaud d'Arlay, écuyers, vivant en 1327, fils de Ponce d'Arlay, qui avait fait une fondation au bourg d'Arlay, en Franche-Comté. Armes : *D'argent, à la fasce de sable.* Voy. n° 279.

264. Saint-Germain-en-Laye, août 1668. Confirmation en faveur de HENRI-JOSEPH DE JARRY, sieur de Cessey, et PHILIBERT DE JARRY, sieur de la Jarrie, des lettres de noblesse accordées en 1648 à An-

toine de Jarry, leur père, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 11, — C. 14 février 1669.) Voy. n° 198.

265. Saint-Germain-en-Laye, septembre 1668. Lettres de noblesse pour René de Maritain, sieur d'Availly, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, ci-devant lieutenant d'infanterie au régiment d'Uxelles, en récompense des services qu'il avait rendus dans les armées, à l'exemple de son père et de son ayeul, ayant été blessé dans plusieurs rencontres. On lit dans ces lettres que René de Maritain avait pris la qualité d'écuyer sur le fondement de l'édit de 1600 qui permet de la prendre à ceux issus d'ayeul et père qui ont fait profession des armes, mais qu'il avait été recherché sur ce fait, ayant négligé jusque-là de prendre des lettres de noblesse. (R. P. 30 mars, — C. 21 mai 1669.) Armes figurées au registre : *parti d'azur et de gueules, au chevron d'or brochant sur le tout.*

266. Saint-Germain-en-Laye, septembre 1668. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1661 à Jacques et Abraham Dupuis, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 8, — C. 12 août 1669.) Voy. n° 244.

267. Paris, décembre 1668. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1654 à Antoine de Guinant, capitaine de vaisseau, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 12, — C. 24 janvier 1669.) On lit dans l'arrêt du conseil qu'Antoine de Guinant, avait été honoré du collier de Saint-Michel en 1654. Voy. n° 217.

268. Paris, janvier 1669. Lettres patentes portant permission à Jean Morelet, écuyer, seigneur de Couchey, et à ses deux neveux Jean, conseiller du roi en ses conseils, doyen de Beaune, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon et élu du clergé, et Bénigne, écuyer, de reprendre les anciennes armes de leur famille, savoir : *un écu d'azur, à la tête de maure d'argent, liée de gueules,* et pour cimier *une même tête de maure,* auxquelles un de leurs auteurs avait ajouté comme signe de cadet *deux coquilles d'or au chef de l'écu.* On lit dans ces lettres que Jean Morelet et ses neveux étaient issus par sept et huit degrés, de Guillaume Morelet, chevalier [1]. (R. P. 8, — C. 12 avril 1669.) Cette famille a fourni un connétable de l'artillerie

[1] Chevalier croisé en 1246.

du roi de Portugal, des officiers à la chambre des comptes et des officiers de divers grades.

269. Saint-Germain-en-Laye, juillet 1669. Confirmation à la requête de François Bugniet, qui, dès l'âge de 17 ans, avait servi comme enseigne dans le régiment du Plessis, des lettres de noblesse accordées en 1655 à Jacques Bugniet, sieur de Croisette, son père, gendarme du roi, et révoquées par une déclaration de 1664. (R. P. 7, — C. 11 décembre 1669.) Voy. nº 227.

270. Saint-Germain-en-Laye, mars 1670. Confirmation en faveur de Claude Colliex, sieur de Richemont, des lettres de noblesse accordées en 1654, à Claude Colliex, son père, et révoquées par la déclaration de 1664. (R. P. 1, — C. 3 juillet 1670.) Voy. nº 221.

271. Saint-Germain-en-Laye, août 1670. Lettres de noblesse pour Etienne de Corvault, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, commissaire général provincial des guerres en Bourgogne, en récompense de ses services militaires longuement énumérés, tant en qualité de chevau-léger et d'enseigne d'infanterie que comme commissaire des guerres, charge dans laquelle il avait succédé à son oncle, Guillaume de Corvault, décédé en 1633. (R. P. 18 mars, — C. 1er juin 1671.) Armes figurées au registre : *D'azur, à trois coquilles d'or;* cimier : *une syrène au naturel tenant dans sa main senestre un peigne dont elle peigne ses cheveux et dans sa dextre un miroir.*

272. Paris, 30 août 1671. Lettres de relief pour Claude-Henriette Dubois, fille de feu Jean Dubois, écuyer, et d'Elisabeth de Choiseul, qui avait dérogé par son mariage avec Claude Desbois, avocat au parlement. (R. P. 11 janvier 1672.) Détails généalogiques sur la famille Dubois de la Servette, depuis noble Jean Dubois, châtelain de Saint-Trivier en 1540. Dubois : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois quintefeuilles de même.* Famille originaire de Savoie.

273. Versailles, 24 mars 1672. Lettres de relief pour Claude et François d'Escrivieux, issu d'une ancienne et noble famille, étant fils de Charles d'Escrivieux, écuyer, sieur de Genost, et arrière-petit-fils d'Antoine, dont l'aïeul, Charles d'Escrivieux, sieur de Genost, avait été maître des requêtes du roi Louis XI. L'aïeul des exposants

avait dérogé en exerçant l'office de procureur à Mâcon. (R. P. 15 juin 1672.) Détails généalogiques depuis Jacques d'Escrivieux, avocat du roi au bailliage de Mâcon et Jean, son frère, vivant en 1552. Armes : *D'or, au chevron d'azur.*

274. Saint-Germain-en-Laye, 16 juillet 1672. Confirmation de noblesse en faveur de Claude de Rimond, conseiller, secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, lieutenant aux bailliage et siége présidial de Mâcon, et de son frère, Charles de Rimond, avocat au parlement, petit-fils de André de Rimond, lieutenant général au même siége, qui avait obtenu, en 1594, des lettres de noblesse dont la mort l'avait empêché d'obtenir l'enregistrement et qui depuis avaient été perdues pendant un grand laps de temps. (R. C. 27 janvier 1699 après lettres de surannation.) Voy. n°s 130 et 134.

275. Saint-Germain-en-Laye, 18 août 1672. Lettres de relief pour Baltazard de Forcrand, veuve de Jacques de Lilias, châtelain de Montréal en Bugey, qui avait dérogé par mariage. (R. P. 15 décembre 1674.) Détails généalogiques depuis Philippe et Barthélemy de Forcrand, qualifiés nobles, qui achetèrent en 1517 la maison forte et la seigneurie de Coyselet. Baltazard descendait de Barthélemy au quatrième degré. Armes : *D'azur, au lion d'or, au chef d'argent.*

276. Saint-Germain-en-Laye, janvier 1673. Lettres de réhabilitation accordées à Jean Colin, avocat au parlement de Bourgogne, seigneur de Flavignerot, à cause de la dérogeance de son père et de son aïeul, dont le premier avait pris la qualité de praticien et le second avait exercé le greffe de la mairie de Dijon, et comme étant issu de noble et ancienne race, dont les membres avaient toujours vécu noblement et même possédé des charges de conseiller au parlement et maître en la chambre des comptes de Bourgogne. (R. P. 24 mars. — C. 17 juillet 1673.) Armes : *d'azur, à trois colonnes d'or mises en pal.* Voy. nº 282.

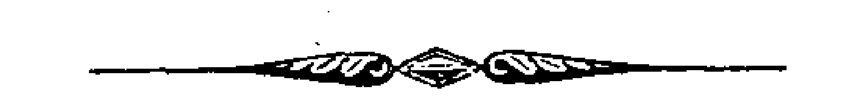
J. d'Arbaumont.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES

ANOBLIS DE BOURGOGNE

(*Suite* *.)



277. Saint-Germain-en-Laye, décembre 1673. Lettres de noblesse pour Léonard Venot, sieur de Noisy, capitaine au régiment de Champagne, en récompense de ses services militaires longuement énumérés (R. P. 9 mars 1674). Armes figurées au registre : *D'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre croissants d'argent.* Originaire de Montcenis, cette famille a fourni des officiers au parlement et à la chambre des Comptes.

278. Saint-Germain-en-Laye, 15 janvier 1674. Confirmation en faveur de Joseph de Rémond, ci-devant mousquetaire de la garde du roi, fils de Nicolas de Rémond, capitaine au régiment d'infanterie de Montjeu pendant vingt-cinq ans, dont les ancêtres avaient toujours vécu noblement pendant 200 ans, des lettres de noblesse accordées à sondit père en 1655 et révoquées par la déclaration de 1664 (R. P. 2 décembre 1675, — C. 7 août 1676 sur lettres de surannation). Voy. nos 223, 288 et 293.

279. Versailles, 18 avril 1674. Lettres de relief pour Barthélemy d'Arlay, seigneur de Morcoux, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage d'Autun, et Claude-Nicolas d'Arlay, son frère, seigneur de Meunot, issus d'une ancienne famille noble de Franche-Comté, établie en Bourgogne en 1480 (R. P. 8 août 1674). Voy. no 263.

280. Versailles, 1er août 1674. Lettres de relief pour François, Alphonse, Claude et André de Charolles, d'une très-ancienne famille noble de Bourgogne, mais qui, quoique leur oncle François de Charolles, écuyer, sieur de Saint-Aubin, eût été maintenu en 1669 par l'intendant Bouchu, craignaient d'être troublés dans la jouissance de leur noblesse, à cause de quelques actes de dérogeance de Pierre de Charolles, leur père (R. P. 15 juillet 1675). Détails

* Voyez 9e liv., septembre 1866, page 395.

généalogiques depuis Jean de Charolles, qualifié écuyer en 1521. Armes : *D'azur, au bourdon de pèlerin d'or, accosté de deux coquilles de même.*

281. Versailles, 18 octobre 1674. Lettres de relief pour Philibert de Cret, seigneur de Lys et de Saint-Léger, à cause de la dérogeance de Claude de Cret, son aïeul, dont le fils Jean était gendarme de la compagnie de Brézé en 1665, et sur preuves de filiation depuis Philippe de Cret, écuyer en 1482 (R. P. 18 janvier 1676). Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux mouchetures d'hermine d'argent, et en pointe d'une ancre de même.*

282. Saint-Germain-en-Laye, 3 décembre 1674. Lettres de relief pour Antoine Colin, cavalier dans la compagnie d'ordonnance du duc d'Enghien, seigneur en partie de Flavignerot, père de Jean Colin, qui avait obtenu de semblables lettres de relief en 1673 (R. P. 21 novembre 1675). Voy. n° 276.

283. Versailles, septembre 1675. Lettres de maintenue de noblesse pour Claude de la Roche de Villars, ci-devant capitaine au régiment d'infanterie de Vandy, natif de Beaumont en Argonne, dont les titres de famille avaient été brûlés en 1632, ce qui l'empêchait de prouver sa noblesse depuis 1560, conformément aux ordonnances, devant l'intendant Bouchu qui l'avait fait assigner. Détails sur les services militaires du requérant, de ses quatre fils, dont trois morts au service, et d'un frère qui avait servi pendant trente ans dans la cavalerie (R. P. 3 décembre 1675).

284. Dijon, 29 novembre 1675. Lettres de rèlief pour Jeanne de Courroy, qui avait dérogé par son mariage avec Etienne Pichot, demeurant à la Rochette en Auxois. Elle était fille de Jean de Courroy, écuyer, qui avait toujours vécu noblement, et de Denise de Beaujeu, et sœur de Jean de Courroy, maintenu par l'intendant Bouchu en 1669 (R. P. 2 décembre 1675). Armes : *D'or, au chevron de sable, accompagné de trois merlettes de même.* Voy. n° 295.

285. Saint-Germain-en-Laye, 16 janvier 1676. Lettres de maintenue de noblesse pour François de Thésut, issu de l'une des plus anciennes familles de noblesse du comté de Charollais, dont les ancêtres avaient toujours été reconnus nobles dans les assemblées des Etats et dans les convocations du ban et de l'arrière-ban, même par

les parlements et chambres de francs-fiefs de Paris et de Dijon, et dont plusieurs cousins du même nom avaient été maintenus dans leur noblesse par jugement souverain de l'intendant Bouchu en 1667. Dans la crainte qu'on ne voulût le priver de son privilége de noblesse, sous prétexte que lui et son père avaient été compris au rôle des tailles de la ville de Châlon, François de Thésut s'adressa au roi qui lui accorda ses lettres de maintenue (R. P. 16 décembre, et C., après vérification de sa généalogie, 18 décembre 1676). Voy. nos 126 et 304.

286. Saint-Germain-en-Laye, 5 mars 1676. Lettres de relief pour Nicole de Senevoy, qui avait dérogé par son mariage avec Barthélemy Bruneau, déclaré roturier après s'être qualifié noble. Elle était sœur de Georges de Senevoy, maintenu par arrêt du conseil en 1668 (R. P. dernier juillet 1676). Senevoy : *De gueules, à la bande d'or ; au chef cousu d'azur*. Famille considérable dans la noblesse bourguignonne.

287. Saint-Germain-en-Laye, avril 1676. Lettres de maintenue de noblesse pour Etienne de la Marre, conseiller du roi, lieutenant général en la chancellerie et maire de Beaune, et pour son fils Jean-Baptiste de la Marre, conseiller du roi, lieutenant général criminel aux bailliage et chancellerie de la même ville, comme issus de Pierre de la Marre qui, avec son frère Philibert, avaient obtenu en 1585 des lettres de noblesse du roi Henri IV, dans la crainte que, quoique issus d'une ancienne famille dont la noblesse ne pouvait être contestée, on ne leur opposât quelque acte et dérogeance de leurs père et aïeul. De Pierre de la Marre, pourvu à la charge de conseiller au parlement après son anoblissement, était descendu Pierre, maître des Comptes, et Philibert, lieutenant général de la chancellerie, duquel étaient issus : 1° Philibert, seigneur de Chevigny et du Port de Paleau, premier conseil de la province de Bourgogne, maintenu dans sa noblesse par jugement de l'intendant Bouchu en 1666 et 1669 ; 2° Etienne, qui fut obligé de demander les lettres de confirmation de 1676, parce que, quoiqu'ayant toujours vécu noblement, il s'était laissé induement comprendre avec son fils au rôle des tailles (R. P. 13, — C. 23 juillet 1676). Voy. n° 124.

288. Saint-Germain-en-Laye, 29 décembre 1676. Lettres de relief de noblesse pour Claude Rémond, ci-devant conseiller du roi, lieutenant général criminel au bailliage de la Montagne, et Remy

Rémond, aussi ci-devant receveur des impositions au même bailliage, qui avaient été compris indûment au rôle des tailles à Châtillon-sur-Seine, quoique la noblesse fût acquise à leur famille, tant par les emplois que leurs ancêtres avaient possédés que par le nombre d'années que la qualité de noble et d'écuyer y était attachée, ayant établi leur filiation depuis Jean Rémond, conseiller du duc de Bourgogne et bailli de la Montagne en 1471 (R. C., après vérification de leur généalogie, le 22 mai 1677). Voy. nos 223, 278 et 293.

289. Saint-Germain-en-Laye, janvier 1677. Lettres de noblesse pour Thomas Rollet, en considération de ses honorables extraction et lignée, et pour récompense de ses services militaires longuement énumérés et de ceux de ses fils qui servaient également dans les armées de Sa Majesté (R. P. 13 janvier, — C. 5 février 1678).

290. Fontainebleau, septembre 1677. Confirmation accordée en récompense de leurs services à Joseph Fabry, conseiller et avocat du roi au bailliage de Belley, et à son frère Jean-François, servant dans la première compagnie des mousquetaires du roi, des lettres de noblesse, obtenues en 1656, par leur père, Antoine Fabry, et révoquées par la déclaration de 1664 (R. P. 23, — C. 18 juillet 1678). Voy. no 228.

291. Saint-Germain-en-Laye, février 1679. Confirmation des lettres de noblesse accordées en 1659 à Pierre de Milliers, de la ville de Belley et révoquées par la déclaration de 1664 (R. P. 30 juin, — C. 3 juillet 1679). Voy. no 238.

292. Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1680. Lettres de maintenue de noblesse pour Claude Regnault, écuyer, sieur de la Piedmante, dont la famille avait été reconnue noble par jugement de l'intendant Bouchu en 1670, mais qui craignait qu'on ne lui imputât à dérogeance la profession d'apothicaire à Lyon, qu'avait exercée son père (R. P. 29 novembre 1680). Détails généalogiques sur les Regnault, seigneurs de Vaux et de Mespillia, depuis Jean Regnault, qualifié noble et écuyer, seigneur de Pirolier, docteur en droit, procureur du roi en la ville de Crozat en 1527. Armes : *D'azur à trois chevrons d'or.*

293. Saint-Germain-en-Laye, 15 avril 1680. Lettres de relief de noblesse accordées à Joseph Rémond, sieur d'Inseville, conseiller du roi, auditeur en la chambre des comptes de Dijon, sur les mêmes

motifs que celles obtenues en 1676 par Claude Rémond, son frère consanguin, et Remy Rêmond, son cousin-germain (R. P. 2. — C. 13 août 1680). Voy. nos 223, 278 et 288.

294. Valenciennes, 27 mai 1684. Lettres de relief de noblesse pour JEAN GIRARDOT, écuyer, vicomte de Lignon, seigneur de Bussières, capitaine au régiment de Piémont, capitaine des chasses de Meudon, dont les ancêtres, originaires de la baronnie de Vadan en Franche-Comté, avaient toujours vécu noblement. Jean Girardot, son bisaïeul, seigneur de Razi Fontenay, contrôleur en la saunerie de Salins, demeurant à Mortaux, bailliage de Pontarlier, était qualifié noble en 1542. Il fut père de Jean Girardot, commandant la garnison impériale de Besançon, et aïeul de Jean qui vint s'établir à Auxonne où il fit le trafic, ce qui obligea le fils de ce dernier de demander des lettres de relief que ses services militaires lui avaient d'ailleurs méritées (R. P. 26 mai 1685). Armes décrites au registre : *Écartelé aux* 1 *et* 4 *d'azur, à trois croissants d'argent; aux* 2 *et* 3 *de gueules à trois pins ou pommes d'or.* Cette famille a produit des vice-présidents au parlement de Dôle.

295. Versailles, 29 août 1684. Lettres de réhabilitation pour JACQUETTE DE COURROY, veuve de Jean Mailhard, bourgeois de la ville de Limoges, et demeurant en la verrerie en table de Saulcy, paroisse de Longchamps, et sœur de Jeanne de Courroy, qui avait obtenu de semblables lettres de relief en 1675 (R. P. 22 novembre 1684). Voy. n° 284.

296. Versailles, 23 avril 1686. Lettres de relief de noblesse pour CLAUDE TARDY, avocat au bailliage de Bresse, père de François, réhabilité en 1662. On lit dans ces lettres qu'ils étaient issus de Jacques-Marc Tardy, de Pontdevaux en Bresse, anobli par le duc de Savoie le 22 février 1437 (R. P. 15 juin 1686). Voy. n° 247.

297. Versailles, 18 mai 1688. Lettres de relief pour ANNE DE MOCHET, qui avait dérogé par son mariage avec Eustache Bailly, procureur aux cours royales de Chalon (R. P. 8 avril 1688). Voy. n° 237.

298. Versailles, 2 novembre 1689. Lettres de relief pour HENRI SYLVESTRE DE LA FOREST, écuyer, conseiller aux bailliage et chancellerie de Dijon, qui était issu de race noble, étant descendu au troisième degré de Jacques Sylvestre de la Forest, écuyer, lieutenant

dans les vieilles bandes du régiment de Piémont en 1540, mais avait été compris au rôle des tailles de Dijon à cause de la dérogeance de son père, qui avait fait acte de commerce (R. P. 23 janvier 1691). Armes : *D'or, au chêne arraché de sinople.*

299. Versailles, 28 mars 1690. Lettres de relief pour Theodecte de Monginot, chevalier d'Orthes, seigneur de Saint-Aubin, qui, après être rentré dans le sein de la religion catholique, demanda à être relevé de la dérogeance commise par son père Prudent Monginot, qui avait été compris au rôle des tailles, comme protestant. Le requérant expose qu'il est de race noble, de la province de Champagne, étant issu au quatrième degré de Simon Monginot, qui vivait en 1550, et du côté maternel de Guillaume Tabourot, son trisaïeul, d'une ancienne famille de Bourgogne (R. P. 3 juin 1690). Un de ses parents avait été maintenu par arrêt de la cour des aides de Paris en 1680. Armes : *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux flammes d'argent et en pointe d'un lion du même ; au chef cousu d'azur, chargé d'une cloche d'or, entre deux trèfles d'argent.*

300. Versailles, 13 septembre 1690. Lettres de relief pour Anne d'Anchemant, qui avait dérogé par son mariage avec André Bizouard, chevau-léger de la garde du roi (R. P. 29 décembre 1690). Filiation établie depuis Nicolas Anchemant, qualifié écuyer en 1545 dans un acte de fondation pour l'église de Cuiseaux, où sont rappelés son père, secrétaire de l'empereur Maximilien d'Autriche, son aïeul, son bisaïeul et son trisaïeul, Jacob Anchemant, seigneur de la Poipe et de Frontenay. Anchemant : *D'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.*

301. Versailles, 11 août 1691. Lettres de relief pour Philippe Chapuys, écuyer, baron de Corgenon, et Pierre Chapuys de la Fay de Vaudragon, aussi écuyer, capitaine dans le régiment de Rouergue, issus de Durand Chapuys, de la ville de Condrieux, qui vivait en 1395, et dont les descendants avaient toujours vécu noblement et pris la qualité de noble, sauf l'aïeul des exposants, qui avait fait le commerce en gros. En conséquence, les exposants, dont les deux frères étaient récemment morts au service, l'un capitaine au régiment Dauphin, l'autre lieutenant de cavalerie dans le régiment de Langallerie, demandèrent des lettres de relief afin de permettre à Pierre Chapuys, l'un d'eux, d'être reçu, comme il le demandait,

chevalier de justice de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel (R.P. 10 décembre 1691). Longs détails généalogiques. Armes décrites au registre : *De gueules au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses d'or et en pointe d'un lion de même.* Cimier : *un lion naissant d'or tenant une épée.*

302. Versailles, le 8 mai 1692. Letres de réhabilitation pour JEAN DU PUY, mousquetaire du roi, et PHILIPPE DU PUY, son frère, à cause de la dérogeance de leur aïeul qui s'était engagé dans la marchandise, et comme étant issus de noble et ancienne race, Geoffroy du Puy, dont ils descendaient, ayant eu pour fils et petit-fils un commandeur et un chevalier de Malte, et leurs ancêtres ayant en outre rendu aux rois des services considérables, savoir : Hugues, ancien officier dans la compagnie des gendarmes du roi ; Clément, commissaire général de l'artillerie, et Jean, tués tous deux au service ; Claude, conseiller au parlement de Paris, et Pierre, conseiller d'Etat[1] (R. P. 16 juillet 1693, et C. 7 décembre 1786, sur lettres de surannation, à la requête de Jacques-Augustin du Puy de Saint-Martin, baron de Semur en Brionnais, lieutenant du roi en Bourbonnais). Armes : *D'or, à la bande de sable, chargée de trois roses d'argent ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.* Voy. n° 345.

303. Fontainebleau, septembre 1697. Confirmation pour CHARLES JALLIER des lettres de noblesse accordées en 1656 à PIERRE JALLIER, sieur d'Hautepierre, son père et révoquées par la déclaration de 1664. Ladite confirmation accordée en exécution de l'édit de 1696, qui avait anobli cinq cents personnes du royaume avec permission aux personnes qui avaient obtenu des lettres de noblesse depuis révoquées d'obtenir lesdites lettres d'anoblissement qui leur vaudraient confirmation en payant finance (R. P. 9, — C. 18 décembre 1698). Voy. n° 229.

304. Versailles, 24 décembre 1697. Lettres de relief pour CLAUDE DE THÉSUT, veuve de Claude Denis, bourgeois de Sagy, qui avait dérogé par son mariage (R. P. 5 mars 1698). Production d'un jugement de franc fief de 1640 et des jugements de maintenue obtenus en 1667 par plusieurs de leurs parents. Voy. n°s 126 et 285.

[1] Garde de la Bibliothèque du roi, et connu par son érudition.

305. Versailles, mars 1698. Lettres de noblesse en conséquence de l'édit de 1696, portant anoblissement de cinq cents sujets du roi [1], pour ANDRÉ BALME, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Bugey, en récompense de ses services tant dans la charge de conseiller secrétaire de la cour du parlement de Metz, dont il avait obtenu des lettres de vétérance après vingt-deux ans de service, et dans celle de premier syndic général du pays de Bugey, que dans plusieurs commissions importantes dont il avait été chargé. Il s'était entre autres choses employé sur les ordres du sieur de Harlay, après la révocation de l'édit de Nantes, à la conversion des prétendus réformés dans le pays de Gex; et, *Dieu secondant les bonnes intentions du roi,* il avait fait abjurer cinq mille hommes dans le mois de novembre 1685 (R. P. 30 mai, — 3 juin 1698). Armes : *Tiercé en fasce, au* 1 *de gueules au lion léopardé d'or; au* 2 *d'azur à la gerbe de blé d'argent; au* 3 *de sable à un mont aussi d'argent.* Voy. n° 368.

306. Versailles, août 1698. Lettres de noblesse, en exécution de l'édit de mars 1696, pour GABRIEL CARTIER, sieur de la Boutière, issu d'une ancienne famille dont les membres avaient servi le roi dans les armées et exercé des charges de judicature à Autun, ayant lui-même servi comme cornette dans la mestre de camp générale, dans la compagnie des gardes du roi, puis en qualité de gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, et enfin comme gentilhomme de la grande fauconnerie du roi. Son fils servait dans les mousquetaires, après avoir été officier dans l'escadron de la noblesse de l'Autunois en 1695 (R. P. 14 mars 1699). Armes figurées au registre : *D'azur, à trois losanges d'or.*

307. Versailles, décembre 1698. Lettres de noblesse, en conséquence de l'édit de 1696, pour ETIENNE TAMISIER, juge visiteur des gabelles du Lyonnais, au département de Bresse, en récompense de ses services dans cette charge depuis l'an 1671, de ceux de son père, Etienne Tamisier, lieutenant criminel en l'élection de Bourg en Bresse, et de ceux de ses fils et petit-fils, Jean-Louis, aide-major au régiment d'infanterie du roi, et Charles-Emmanuel, lieutenant réformé au régiment de cavalerie de Lévy (R. P. 30 janvier, — C. 6 février 1699). Armes : *Coupé: au* 1 *d'or, à la rose de gueules;*

[1] Chérin, p. 213.

au 2 de gueules, au crible d'or; à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'argent, brochant sur le coupé.

308. Janvier 1700. Lettres de noblesse, en exécution de l'édit de mars 1696, pour Charles-François Favier, conseiller et avocat du roi aux bailliage et siége présidial de Bourg en Bresse (R. P. 9 mars 1700)[1]. Armes : *d'azur, à cinq besans d'argent posés en sautoir.*

309. Versailles, juillet 1700. Lettres de confirmation en faveur de Philibert Berthod, l'un des deux cents chevau-légers de la garde du roi, des lettres de noblesse accordées en 1644 à son père Philibert Berthod, et révoquées par la déclaration de 1664, en suite de quoi il avait été recherché comme usurpateur du titre de noblesse (R. P. 3, — C. 18 février 1701). Voy. nº 188.

310. Versailles, 1er juin 1701. Lettres de maintenue de noblesse et d'anoblissement en tant que de besoin, pour Henri-Louis de Lacurne, sieur du Thielley (R. P. 18 mars 1701). Armes : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois molettes de même.*

311. Versailles, novembre 1702. Lettres de noblesse pour Daniel et Antoine du Potet de Crusilles, tous deux chevau-légers de la garde ordinaire du roi, en récompense de leurs services militaires et comme étant de noble race et issus d'ancêtres qui, depuis plus de six vingt ans, avaient toujours fait le métier de la guerre, savoir : Nicolas du Potet, leur bisaïeul, capitaine du château de Duesme; Antoine Potet ou du Potet, leur aïeul, vétéran en 1647, après vingt-huit ans de service, comme homme d'armes dans la compagnie des gardes du roi, et Philippe, leur père, décédé après avoir servi pendant vingt-sept ans dans la même compagnie de chevau-légers (R. P. 28 novembre 1703, — C. 7 mars 1704). — Est-ce la même famille que les Potet, barons de Saint-Germain, conseillers au parlement de Bourgogne, qui portaient : *D'azur, à trois vases d'or, remplis de trois lis d'argent; aliàs : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois vases d'or?*

312. Versailles, 26 mars 1705. Lettres de relief pour Claude-Marie de Joigny Blondel de Bellebrune, qui avait dérogé par son

[1] On ne trouve au registre que l'arrêt d'enregistrement sans la copie des lettres de noblesse.

mariage avec Nicolas Laurent, receveur au grenier à sel de Saulx-le-Duc et Is-sur-Tille (R. P. 28 juillet 1714, après lettres de surannation). Production d'un arrêt du conseil de 1669, portant maintenue pour François de Joigny-Blondel, père de la requérante, et fils de Henry de Joigny, seigneur de Bellebrune, Nancourt et autres lieux, capitaine des gardes du roi. Armes de Joigny de Bellebrune : *De gueules, à l'aigle d'argent.*

313. Versailles, 20 mars 1706. Lettres de dispense d'un degré de service, en conséquence de l'édit d'octobre 1704[1], pour Isaïe Gravier, seigneur des Angles et coseigneur de Saint-Vincent-lez-Bragny, Champeaux, etc., conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de Dijon, en récompense de son zèle à remplir plusieurs commissions importantes. Armes : *De gueules, à trois merlettes s'essorant d'or.* Famille qui a fourni des officiers au bureau des finances et à la chambre des comptes de Dijon et à laquelle appartenait Charles Gravier de Vergennes, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI.

314. Versailles, 20 mars 1706. Lettres de dispense d'un degré de service, pour acquérir la noblesse en conséquence de l'édit d'octobre 1704, pour Jean Gault, conseiller du roi, trésorier général de France au bureau des finances de Dijon, en récompense de ses services dans l'exercice de sa charge, et dans plusieurs commissions importantes, et pour reconnaître ceux de ses auteurs qui vivaient noblement à Dijon depuis près de deux siècles. Parmi eux, on remarque : Claude Gault, son bisaïeul, auquel ses services dans les armées avaient valu le titre d'écuyer dès 1591, et qui, lors de la Ligue, s'étant trouvé capitaine de cent hommes d'armes à Dijon, et ayant voulu livrer la ville au roi, fut trahi et décapité, avec le maire Bénigne Laverne; Jean Baudouin, son aïeul maternel, que Henri IV récompensa par une charge d'avocat général à la chambre des comptes, du zèle qu'il marqua pour réduire Dijon en son obéissance; Michel Gault, son père, échevin de Dijon pendant plus de vingt ans, charge dans laquelle Jean Gault s'était depuis distingué, ainsi que dans celle de consul de la ville, avant d'être pourvu à son office de

[1] Edit d'octobre 1704 portant dispense d'un degré de service en faveur de quatre officiers de chaque cour supérieure, ou du doyen et sous-doyen des dites cours, révoqué par l'édit d'août 1715. Chérin, p. 273 et 320. L'absence de semblables lettres de dispenses dans les registres du parlement de Dijon nous fait penser que cette cour souveraine n'aura pas profité du bénéfice de l'édit d'octobre 1704.

trésorier. Armes : *D'argent, à deux pals d'azur, accompagnés de trois merlettes de sable posées en fasce; au chef d'argent, chargé d'un lion naissant de sable.*

315. Versailles, novembre 1706. Lettres de confirmation de noblesse pour N. DE JARSAILLON, porte-étendard de la compagnie des chevau-légers de la garde du roi, qui avait servi sans discontinuation depuis 1677, et s'était trouvé, entre autres actions, au siége de Namur, et aux combats de Steinkerque et de Nerwinde. Il était issu d'une noble et ancienne famille de Bourgogne, son aïeul, Cosme de Jarsaillon, ayant été capitaine d'infanterie sous le règne de Henri IV, et son père et lui-même ayant toujours pris le titre de noble et d'écuyer, dont la perte de ses titres de famille l'empêchait de justifier conformément aux ordonnances (R. P. 7 février, — C. 5 mars 1707). Armes : *Tiercé et fascé; au 1 de gueules, au lion léopardé d'or; au 2 d'or à trois trèfles de sinople; au 3 d'argent, à trois bandes de sinople.*

316. Versailles, 15 mars 1710. Lettres de dispense d'un degré de service, en conséquence de l'édit d'octobre 1704, pour PHILIPPE DE CHANRENAULT, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Dijon, issu d'une ancienne famille recommandable par ses services. Armes : *D'azur, à une tour d'or maçonnée de sable, la porte et les fenêtres aussi de sable, surmontée d'une étoile d'argent.* Famille qui a fourni des officiers à la chambre des comptes et au bureau des finances de Dijon.

317. Marly, 10 septembre 1710. Lettres de dispense d'un degré de service, en conséquence de l'édit d'octobre 1704, pour CLAUDE VITTE, conseiller du roi, maître ordinaire de la chambre des comptes de Dijon, en récompense de ses services pendant vingt-cinq ans dans cette charge, et auparavant dans celle de procureur du roi aux bailliage et chancellerie de Châlon-sur-Saône, et de ceux de ses fils, Jacques, conseiller au parlement de Dijon depuis six ans, et Claude Vitte des Granges, capitaine au premier bataillon du régiment d'Aunel, qui s'était distingué dans plusieurs rencontres. Armes : *D'azur, au sautoir d'or, et au croissant d'argent en chef.* Famille originaire de Châlon.

318. Fontainebleau, 24 août 1711. Lettres de dispense d'un degré de services, en conséquence de l'édit d'octobre 1704, pour NICOLAS

Simon, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Dijon, depuis 1696. Armes : *D'azur, à une montagne de six coupeaux mouvant de la pointe.*

319. Fontainebleau, 24 août 1711. Lettres de dispense d'un degré de service, en conséquence de l'édit d'octobre 1704, pour Antoine Courtois, conseiller du roi, maître ordinaire en la chambre des comptes de Dijon, en récompense de ses services pendant vingt-trois ans dans l'exercice de cette charge, et pendant huit ans auparavant dans celle de procureur du roi au bailliage de Belley, et aussi en considération des services de Hugues et Guillaume Courtois, ses quadrisaïeul et bisaïeul. Armes : *Écartelé: aux* 1 *et* 4 *d'argent, au rinceau de lierre de sinople, mis en fasce, au chef cousu d'or, chargé d'une aigle de sable, qui est de Cortois ; aux* 2 *et* 3 *de gueules, à deux lions léopardés d'or à une seule tête, mis en chevron, et une étoile d'argent en pointe.* Antoine Courtois ou Cortois-Humbert, baron d'Attignat, seigneur de Quincey, appartenait à une famille qui a fourni plusieurs officiers au parlement et à la chambre des comptes de Dijon.

320. Versailles, mars 1712. Lettres de noblesse pour Jacques-Arnauld, fils de Joseph de Kalbermatten, chevalier de Saint-Michel, trésorier de Sion, Jean-Antoine, fils de Antoine de Kalbermatten, secrétaire de ville et magistrat de Sion; Arnauld, fils de Joseph de Kalbermatten, maire et syndic de ville; Jean-Pierre, fils d'Etienne, secrétaire de Justice de Sion ; Jean-Barthélemy, fils de Pierre-Maurice, et Joseph, fils de Joseph de Kalbermatten, en récompense des services du premier, et comme étant issus du colonel Nicolas Kalbermatten, grand bailli du Valais, qui avait mérité l'estime de tous les princes catholiques par le soin qu'il avait pris de conserver dans sa patrie le culte de la véritable religion (R. P. 12 décembre 1713, sur lettres de surannation). Autorisation d'ajouter à leurs armes *une fleur de lys d'or couronnée de même en champ d'azur,* le casque sommé d'un *demy vol aussi d'azur, chargé de ladite fleur de lys d'or, couronné de même.* Devise : Regiæ munificentiæ tessera virtutem auget et ornat.

321. Versailles, 24 mars 1712. Lettres de dispense d'un degré de service pour acquérir la noblesse, en conséquence de l'édit d'octobre 1704, accordées à Pierre Thoreau, conseiller et avocat du roi

au bureau des finances et chambre du domaine de Bourgogne. Armes : *De gueules, au taureau passant d'argent et au chef d'or chargé de trois croix ou trèfles de sable.*

322. Versailles, 24 mars 1712. Lettres de dispense d'un degré de service pour acquérir la noblesse, accordées à ETIENNE BAUDINET, conseiller du roi et son procureur au bureau des finances de Dijon, en récompense de ses services et pour reconnaître en sa personne ceux de son père Etienne Baudinet dans les diverses charges dont il avait été revêtu en qualité d'échevin, syndic, premier échevin de Dijon et syndic des Etats généraux de la province, et de plusieurs autres de ses parents dans les charges d'avocat général de la feue reine, conseillers au parlement de Paris, trésoriers de France à Dijon, ou dans les armées, entre autres le sieur Richard de Curtil, lieutenant-colonel du régiment de Provence et brigadier des armées du roi, dont le fils, capitaine au même régiment, suivait les glorieuses traces de son père. Etienne Baudinet fut maire de Dijon de 1714 à 1728 ; il portait : *D'azur, au chevron brisé d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une rose de même.*

323. Marly, 15 avril 1712. Lettres de relief de noblesse pour VIVANDE LANGUET à cause de sa dérogeance par suite de son mariage avec Antoine Brigandet, capitaine au régiment d'Aligny, comme étant issue de Philippe Languet qui avait été anobli par une charge de secrétaire du roi, contrôleur de la chancellerie du parlement de Dijon. (R. P. 19 novembre 1712.) Armes de Languet : *D'azur, au triangle vidé et renversé d'or, chargé sur les angles de trois molettes de gueules.*

324. Fontainebleau, 25 août 1712. Lettres de relief pour CLAIRE-ANTOINETTE DE COLOMBET, fille de René de Colombet, écuyer, seigneur de la Borde et de Nicole de Cussigny, qui avait dérogé par son mariage avec Pierre Boillot, fils de Charles Boillot, avocat au parlement. (R. P. 20 janvier 1713.) Production du jugement de maintenue obtenu en 1669 par le père de la requérante. Armes de Colombet : *De gueules, au sautoir d'or, accompagné de quatre coquilles d'argent.*

325. Marly, novembre 1712. Lettres de confirmation pour GUILLAUME DE QUINSON, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et ses trois cousins-germains, savoir : FRANÇOIS, capitaine de cava-

lerie dans le régiment de Noailles, — duc; JEAN-FRANÇOIS, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de cavalerie de Saint-Blimont et PIERRE-JOSEPH, major du même régiment, qui servaient tous quatre depuis environ trente ans, et étaient issus d'une famille ancienne — à laquelle appartenaient N. de Quinson, lieutenant-général, et Jean-François, capitaine de cavalerie, lieutenant au gouvernement de Vienne, chefs de deux branches différentes, — mais qui avait perdu ses titres et papiers. (R. P. 12 décembre 1713.) Armes suivant enregistrement de 1712 : *D'hermine plein*. Voy. nº 154.

326. Versailles, 1714. Lettres de noblesse pour ANTOINE-CHRISTOPHE DUNANT, bailly de Locarne, WOLFGAND et JEAN-JACQUES DUNANT, frères, tous trois du grand conseil de Soleure. (R. P. 6 août 1714.)

LOUIS XV

(1715-1774)

327. Paris, 15 décembre 1716. Lettres de réhabilitation pour MARIE-ANNE DE DRUAIS, qui avait dérogé par son mariage avec Charles de Chaury de Rivoire, président au présidial de Bourg. (R. P. 2 mai 1718 en lettres de surannation.) Production des jugements de maintenue obtenus en 1699 et 1667 par l'oncle de la requérante et par son père Claude-Marie de Druais, baron de Beost et seigneur de Franclieu. Voy. nº 159.

328. Paris, 27 août 1718. Lettres de relief pour ANNE RICHARD, issue d'une famille noble depuis 1561, et fille de Pierre Richard, écuyer, sieur de Grandmont, avocat à la cour, et de Jeanne Segaud. Elle avait dérogé par son mariage avec Lazare Genot, bourgeois à Nolay. (R. P. 9 janvier 1719.) Production du jugement de maintenue rendu en 1697 au profit de Philibert Richard, frère de la requérante. Voy. nº 125.

329. Paris, septembre 1719. Lettres de reconnaissance de noblesse pour GABRIEL DÉODATI, de Genève, arrière-petit-fils de Pompée Déodati qui était originaire de la ville de Lucques, d'une famille des plus nobles et des plus anciennes de cette république, à laquelle elle avait fourni des sénateurs et des gonfaloniers, ayant en outre eu des

chevaliers de Malte et ayant contracté des alliances avec des familles nobles tant dans cette république que dans celle de Genève où elle était établie depuis 1576. Gabriel Déodati avait eu besoin de lettres de reconnaissance pour pouvoir posséder franchement des biens qu'il avait acquis au pays de Gex. (R. P. 18, — C. 20 décembre 1719.) Armes : *Parti : au 1er, de gueules, au lion d'or ; au 2e, fascé d'or et de gueules*. Cimier : *Le lion issant*. Devise : DEUS DEDIT.

330. Paris, mars 1720. Lettres de noblesse pour JULES SEGUENOT, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment d'infanterie d'Auxerrois, en récompense de ses services militaires longuement énumérés, et en considération de ceux de son père et de son frère, avocats généraux à la chambre des comptes de Dijon pendant plus de soixante ans. (R. P. 1 avril 1721.) Règlement d'armoiries du 15 octobre 1720 : *De sable, à trois taus ou croix de Saint-Antoine d'argent.*

331. Paris, août 1720. Lettres de noblesse pour EDOUARD BOULON, chevalier de Saint-Louis, major du régiment d'infanterie Dauphin, issu d'une des familles les plus anciennes, les plus considérées et les mieux alliées d'Autun, en récompense de ses services depuis 1685. Edouard Boulon, plusieurs fois blessé, et fait prisonnier de guerre en 1706, avait assisté à un grand nombre de siéges, tels que ceux de Frankendal, Furnes, Namur, Mons, Nice, Turin, etc., aux batailles de Steinkerque et d'Hochsted, etc. (R. 22, — C. 26 novembre 1720.) Règlement d'armoiries du 24 août 1720 : *D'azur, à la fasce ondée d'or, chargée d'une étoile de gueules.*

332. Paris, 19 février 1722. Lettres patentes sur arrêt du conseil pour JACQUES BERBIS, ancien capitaine aux régiments Dauphin et Catinat, et JEAN BERBIS, écuyers, frères, qui les maintiennent dans leur ancienne noblesse, et les relèvent de la dérogeance commise par leurs père et ayeul, qui avaient été imposés à la taille, en leur rendant commun l'arrêt de maintenue rendu en 1716 par le conseil d'État en faveur de Guillaume Berbis des Maillys, Edme Berbis des Maillys frères, et Pierre-Gabriel des Maillys, leur neveu, cousins des exposants, comme issus de Bénigne Berbis, leur bisayeul commun, contrôleur au grenier à sel de Beaune, et descendu de Pierre Berbis, leur septième ayeul, anobli en 1435 par le duc de Bourgogne (R. P. 20 avril 1722). Longs détails généalogiques. Voy. nos 53, 165 et 333.

J. D'ARBAUMONT.

(*La suite au prochain numéro.*)

LES

ANOBLIS DE BOURGOGNE

(*Suite et fin* *)

333. Paris, 19 février 1722. Lettres de maintenue de noblesse sur arrêt du conseil pour Louis Berbis, avocat en parlement, Nicolas Berbis, prêtre et curé de Saint-Cosme, Bénigne Berbis, chanoine de la collégiale de Beaune, et Anne Berbis, veuve de Joseph Loppin, bourgeois de Beaune, cousin germain de Jacques et Jean Berbis inscrits au numéro précédent, ayant pour ayeul commun Claude Berbis, bourgeois de Beaune (R. P. 20 août 1722). Voyez n°s 53, 165 et 332.

334. Versailles, août 1722. Lettres de reconnaissance de noblesse pour David de Vasserot, sieur de la Batie, citoyen de Genève, qui avait été décoré du titre et dignité de noble et baron par le roi de Prusse en vertu de lettres patentes du 29 mai 1713 (R. P. 6 mars 1788). Cet enregistrement fut opéré en suite de la lettre de surannation obtenue par Jean-François de Vasserot, seigneur de Vincy et de la Batie, François-Auguste-Maurice de Vasserot, capitaine-factionnaire au régiment suisse de Lullin de Châteauvieux, et Albert-Marc-Isaac de Vasserot, capitaine-commandant au régiment de Schomberg-dragons, petit-fils de David de Vasserot. Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles de même ; au chef d'argent, chargé d'une aigle de Prusse, issante*. Cimier : *l'aigle issante*.

335. Versailles, 9 mars 1723. Lettres de réhabilitation pour Toussaine de Chappet, qui avait dérogé par son mariage avec Jacques Coutier, vivant apothicaire à Viteaux (R. P. 12, août 1723). Présentation d'un arrêt de franc-fief obtenu en 1660 par Charles Chappet, père de la requérante et d'un renvoi de noblesse en 1669 pour Pierre et Charles Chapet.

336. Versailles, mai 1723. Lettres de noblesse pour Claude-

* Voy. 11e livr., novembre 1866, page 488.

CHARLES DE REYDELLET, sieur de Chavagnac, chevalier de Saint-Louis, l'un des brigadiers de la compagnie des chevau-légers de la garde ordinaire du roi, en récompense de ses services depuis 1692. Il s'était trouvé à un grand nombre de siéges et de batailles, entre autres à celle de Malplaquet, où il reçut quatre blessures dangereuses. Les lettres ajoutent que sa famille était ancienne dans le Bugey et que ses membres avaient toujours vécu noblement, entre autres son ayeul qui avait servi dans la compagnie des chevau-légers de la garde du roi Louis XIII (R. P. 28 juillet 1723). Reg. d'armoiries du 19 mai 1723 : *D'azur, au lion d'argent, et une fasce de gueules posée sur le tout et chargée de deux étoiles d'or.* Voy. n° 174.

337. Versailles, 21 août 1723. Lettres de relief pour FRANÇOISE VILLAIN, veuve de Jean Loppin, receveur des consignations du baillage de Beaune, laquelle avait dérogé par mariage, étant fille de Pierre Villain, décédé revêtu de l'office de secrétaire du roi près la cour des comptes de Dôle et ancien maire de Beaune. Armes : *D'azur, à un poisson d'argent, appelé vilain, posé en fasce, accompagné de trois étoiles de même.*

338. Versailles, 26 juillet 1732. Lettres de relief pour ANNE DE LA FAGE, qui avait dérogé par son mariage avec Thomas Dubary, étant veuve en premières noces de François Martiny, gentilhomme, sénateur de la république de Lucques (R. P. 17 juillet 1744), en suite de lettres de surannation et preuves de la filiation de la requérante depuis son ayeul, Jacques de La Faye, seigneur de Clermont en Languedoc, capitaine au régiment de la Motte-Houdancourt, maintenu en 1667 par l'intendant de Bourgogne. Armes de la Fage : *D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules.*

339. Versailles, 2 décembre 1736. Lettres de relief de noblesse pour EDOUARDE DE BOUGARS, demeurant à Toulon-sur-Arroux, fille de François de Bougars, écuyer, sieur de Migny, gendarme de la garde du roi et capitaine d'une compagnie au régiment de cavalerie d'Anlezy, laquelle avait dérogé par son mariage avec Louis Regnardet (R. P. 17 avril 1739). Filiation établie depuis Jean de Bougars, écuyer, bisaïeul de l'exposante, dont le fils Adrien de Bougars se maria en 1646 avec Anne de Verville.

340. Versailles, janvier 1737. Lettres et maintenue de noblesse pour CHARLES BOYVEAU, seigneur de Praslon, chevalier de Saint-

Louis et commandant à Colmar, qui avait servi avec distinction depuis 1671 et que son mérite avait fait choisir pour commander la ville de Colmar, poste important où son zèle et sa prudence avaient tellement justifié le choix du roi que, pour le décorer davantage, il reçut des lettres patentes pour exercer la charge de chevalier d'honneur au conseil souverain d'Alsace. Charles Boyveau, fils d'un lieutenant aux bailliage et chancellerie de Montcenis, nommé conseiller d'État en 1657, avait trois frères, tous trois morts au service, dont l'un était grand'croix de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur des Invalides, et deux fils qui se distinguaient à son exemple par leur conduite et leurs sentiments. Il était d'ailleurs issu d'une famille réputée noble, mais que le défaut de titres mettait dans l'impossibilité de justifier de sa noblesse (R. P. 2. — C. 9 mars 1737). Règlement d'armoiries du 28 janvier 1737 : *D'azur, à trois têtes de bœuf d'or posées de front.*

341. Versailles, juin 1737. Lettres de noblesse pour Étienne Minard, premier capitaine au régiment d'infanterie de Forest, en récompense de ses services militaires depuis 32 ans, s'étant distingué principalement aux batailles de Calcinato et à Castiglione, aux siéges de Toulon, de Girone et de Novarre et à la bataille de Parme. On lit dans ces lettres qu'Étienne Minard était issu d'une ancienne famille du bailliage d'Avallon vivant noblement et que son père, Georges, fils et petit-fils d'officiers de la maison du roi, avait servi en qualité de lieutenant au régiment d'infanterie d'Orléans, qu'il avait eu trois frères morts au service, l'un lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Forest, les deux autres capitaines dans Normandie et Poitou, et un grand oncle qui avait acquis la noblesse pour sa branche, mais ne laissait que des filles dont l'une avait épousé Étienne Minard (R. P. 6, — C. 8 août 1737). Armes figurées au registre : *D'argent au pont à trois arches de gueules, maçonné de sable et accompagné de six mouchetures d'hermine, trois en chef et trois en pointe.*

342. Versailles, septembre 1737. Lettres de noblesse pour Antoine Esmonin, commissaire provincial d'artillerie au département de Bourgogne et chevalier de Saint-Louis, qui s'était distingué dès sa jeunesse comme officier pointeur au siége d'Ath, où son père, commissaire provincial d'artillerie, périt sous ses yeux, puis à Landau, où il reçut un coup de feu, aux siéges de Khel, de Trarback et

de Phililsbourg. On lit dans ces lettres qu'Antoine Esmonin était issu d'une famille connue par sa bravoure et son dévouement à la défense de l'état; que François Esmonin, son ayeul, était commissaire ordinaire d'artillerie, que son père, commissaire provincial, se trouva aux siéges de Luxembourg, Phililsbourg, Manheim, Frankendal, Namur, Huy et Charleroi, et aux batailles de Steinkerque et de Nerwinde. On cite encore : ses deux frères, l'aîné mort en Flandre, lieutenant au régiment du Plessis-Bellièvre, l'autre commissaire d'artillerie, tué d'un coup de canon au siége de Mons en 1691 ; ses oncles, Hubert et François, aussi commissaires d'artillerie, et Nicolas, ingénieur en chef, mort d'une blessure au siége de Roses : son ayeul maternel, Hugues Picard, major du régiment d'Uxelles ; Jean Picard de Montchenu [1], son oncle, capitaine-lieutenant de la colonelle de ce régiment, Jean Simonnot, frère de son aïeule maternelle, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes et major d'Auxonne, et enfin son fils Antoine Esmonin, commissaire d'artillerie, blessé d'un coup de feu au siége de Phililsbourg (R. P. 28 novembre, — C. 2 décembre 1737). Armes : *Tiercé en fasce, au* 1 *de sable, à trois merlettes d'or ; au* 2 *d'or plein; au* 3 *d'azur, à trois fers de lance d'argent.* — Antoine Esmonin devint général d'artillerie. Son petit-fils, conseiller au parlement, puis président au parlement Maupeou, ne laissa que deux filles mariée l'une à M. de Vilette, l'autre à M. Légouz de Saint-Seine.

343. Compiègne, 3 août 1740. Lettres de relief de noblesse pour Catherine Humbelot de Villiers, fille de Claude Humbelot, sieur de Villiers, et arrière-petite-fille de Jean Humbelot, conseiller, secrétaire audiencier en la chancellerie de la cour des comptes de Dôle, honoraire en 1649, laquelle avait dérogé par son mariage avec Simon Chifflot, sieur de Vergoncey (R. P. 3 février 1741). Armes : *D'argent, à trois pals de gueules; au chef cousu d'or, chargé de trois coquilles de sable.* Famille originaire d'Autun.

344. Versailles, 27 septembre 1742. Lettres de relief de noblesse pour Anne-Claude Guillaume, veuve de François-Augustin Potot,

[1] Françoise Picard, sœur de Jean, épousa Charles Lardillon, dont le petit-fils Denis-Prudent Lardillon, secrétaire du roi et correcteur à la Chambre des comptes de Bourgogne, eut, entre autres enfants, une fille mariée en 1783 à Louis-Charles Maulbon d'Arbaumont, qui devint trésorier de France à Dijon, en cette même année.

prévôt des marchands et vice-bailli au département d'Auxois, laquelle, issue de famille noble, avait dérogé par mariage (R. P. 14 août 1743). Armes : *D'azur, à la croix pattée alaisée d'or, embrassée dans deux palmes de même.* Famille qui a fourni des lieutenants-généraux d'épée au bailliage d'Avallon, et remonte à Pierre Guillaume, maire de Dijon, dont le fils fut secrétaire du roi, vétéran en 1665.

345. Versailles, 6 décembre 1743. Lettres patentes sur arrêt du conseil, qui rendent communes à PHILIBERT DU PUY les lettres de réhabilitation accordées en 1692 à Jean et Philibert du Puy ses oncles paternels, et le relèvent de la dérogeance commise par Jean du Puy, son bisaïeul (R. P. 4 février 1744). Voy. n° 302.

346. Versailles, 15 décembre 1747. Lettres de maintenue et confirmation de noblesse, sur arrêt du conseil pour GUILLAUME-LÉONARD GUILLIER, seigneur de Serigny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment Royal-Comtois et CLAUDE GUILLIER de la Motte son frère, capitaine dans le même régiment, fils de Pierre-Armand Guillier, seigneur de la Motte, lieutenant-colonel du même régiment, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et lieutenant de roi des ville et château d'Auxonne, et de Louise-Marie de Thomassin, issue d'une maison illustre de la province de Bourgogne, alliée à la maison de Vergy, fille d'Antoine Thomassin, seigneur de Serigny, brigadier des armées du roi. La filiation des exposants est établie depuis noble Anatole Guillier leur quatrième ayeul (R. P. 3, — C. 10 juillet 1748). Armes : *D'azur, à la bande dentelée d'argent.*

347. Versailles, 23 juillet 1750. Arrêt du conseil et lettres patentes en conséquence, portant maintenue de noblesse pour JEAN-BAPTISTE MAC-MAHON, natif de Limerick en Irlande, au vu d'une carte généalogique délivrée à son oncle Maurice Mac-Mahon, chevalier de l'ordre du Christ, major de cavalerie de la garde du roi de Portugal, par le juge d'armes de Dublin et constatant que le septième aïeul de Maurice, Térence Mac-Mahon, prince de Cloindirala, avait été inhumé au monastère de Hashelin et que ses ancêtres avaient pris alliance dans les meilleures familles d'Irlande (R. P. 6, — C. 10 juillet 1753 sur lettres de surannation). Armes : *D'argent, à trois lions léopardés de gueules, armés et lampassés d'a-*

zur, la tête contournée, et posés l'un sur l'autre. Famille du maréchal, duc de Magenta.

348. Versailles, 22 janvier 1751. Arrêt du conseil et lettres patentes en conséquence, qui exceptent Pierre Durant, seigneur du Meix, chevalier de Saint-Louis, porte-étendard des gendarmes de la garde du roi, de la rigueur de l'édit de 1715 en suite duquel il se trouvait déchu du privilége de noblesse acquis à son aïeul, Pierre Durant, subdélégué de l'intendant de Bourgogne, à Is-sur-Tille, décédé revêtu de l'office de secrétaire du roi près la cour des comptes de Dôle, qui lui aurait conféré la noblesse héréditaire sans la révocation résultant dudit édit. On lit dans ces lettres que Pierre Durant était issu d'une ancienne famille noble de la ville d'Anduze, avec laquelle ses ancêtres avaient perdu toutes relations lors de leur établissement en Bourgogne, que d'ailleurs il s'était rendu recommandable par ses services que continuait son fils unique, Jacques Durant qui, reçu dans la même compagnie de gendarmes, avec le titre de capitaine, avait fait les campagnes de 1743, 1744, 1745, 1747 et 1748 (R. C. 30 mars 1751). Armes : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois coquilles d'azur.*

349. Versailles, septembre 1753. Lettres de noblesse pour Pierre Perchet, natif de Selongey en Bourgogne, maître en chirurgie de la ville de Paris et premier chirurgien de Don Carlos, roi de Naples et des Deux-Siciles, et qui s'était distingué en Provence lors de la peste de 1720 et depuis dans les hôpitaux de l'Hôtel-Dieu et de la Charité des hommes à Paris, avant d'entrer au service de don Carlos (R. P. 5 décembre 1753, — C. 7 janvier 1754). Règlement d'armoiries du 13 septembre 1753 : *D'azur, à deux perches au naturel, posées l'une au-dessus de l'autre en fasce, et une rivière d'argent ondée de sinople mouvante de la pointe de l'écu.*

350. Versailles, 16 juin 1756. Lettres de maintenue pour Pierre Thomassin, maire perpétuel de la ville d'Arc-en-Barrois, Pierre-Nicolas Thomassin de Ricey, lieutenant au régiment de Bourgogne, puis de Brancas-cavalerie, blessé près du roi à la bataille de Fontenoy, Joseph-Bernard Thomassin de Juilly, Jean-Baptiste-Bernard Thomassin de Mercé, Louis Thomassin de Montbel, ces trois derniers gardes-du-corps du roi, en laquelle qualité ils avaient fait la campagne de 1743, et Jeanne Thomassin. Ils étaient issus de la maison

de Thomassin, du comté de Bourgogne, dont la noblesse, très-connue, était décorée du titre de baron dès 1300 et portait pour armes : *D'azur, à deux estocs ou bâtons noueux d'or mis en croix.* Leurs maîtres, dépouillés de leurs biens, lors des guerres du comté de Bourgogne, étaient venus s'établir au duché, ce qui empêchait les exposants de présenter des titres pouvant soutenir un examen rigoureux, quoique leurs auteurs, qui avaient cessé de prendre la qualification de nobles, n'eussent commis aucun acte de dérogeance (R. P. 25, — C. 27 avril 1757).

351. Versailles, février 1761. Lettres de noblesse pour CHARLES-ROBERT CROMOT, issu d'une famille ancienne d'Avallon, qui avait toujours vécu noblement. Ces lettres constatent les services de Charles-Robert comme cadet, puis enseigne au régiment d'Auxerrois, enfin capitaine dans Tavannes, de ceux de son oncle, capitaine de grenadiers au régiment de la Vieille-Marine, qui mourut d'un coup de feu au siége de Barcelonne après quarante ans de services et tout couvert de blessures ; ceux de son beau-père, N. Seguenot, blessé de dix-huit coups de feu et fait prisonnier à la bataille de Hochstedt et de son fils, auquel la charge de contrôleur du marc d'or avait déjà conféré la noblesse, également acquise aux branches cadettes de la famille par des charges honorables (R. P. 2, — C. 10 avril 1761). Règlement d'armoiries du 2 mars 1761 : *D'azur, au sautoir d'or engrêlé, accompagné de quatre clefs d'argent, les pennetons en haut.*

352. Marly, 16 juin 1761. Lettres de relief de noblesse pour ANNE CANAT, qui avait dérogé par son mariage avec François-Étienne Lory, avocat au parlement de Bourgogne, et était fille de Jean Canat, anobli par une charge de secrétaire du roi près le parlement de Besançon dont il avait obtenu des lettres d'honneur en 1749 (R. P. 29 juillet 1761). Armes : *D'azur, semé de croissants d'argent.*

353. Compiègne, 7 août 1765. Lettres de relief de noblesse pour CLAUDINE-CATHERINE DE THIBAULT de Noblet, fille de Joseph-Philibert, marquis Despres et d'Henriette-Brigitte de Martel, veuve en premières noces de Georges-Melchior de Champis, comte de Cicy, et en secondes noces de Thomas Mounier de Boisfranc, sieur des Hauts, ancien garde-du-corps du roi qui, quoique de bonne famille, était

d'origine roturière (R. P. 27 février 1768). Thibault de Noblet porte : *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent, au chevron d'azur, et au chef de même ; aux 2 et 3 d'azur, au sautoir alaisé d'or.*

354. Versailles, juin 1766. Lettres de reconnaissance de noblesse pour Jacques Shéridan, Michel Shéridan, mestre de camp de cavalerie, et Jean Shéridan, frères, d'une ancienne famille noble d'Irlande, étant issus en ligne directe de O Shéridan, second fils de O Connor Sligre, qualifié *Princeps comitatus Sligensis* et de Marie, fille d'O Reily dit *Princeps comitatus Cavanensis* qui vivaient au XIII[e] siècle. On remarque au onzième degré de descendance Denis O Shéridan, qui eut deux fils : Thomas, chevalier étroit du conseil privé de Charles II, puis secrétaire d'État et premier secrétaire de la trésorerie de Jacques II, avec qui il passa en France, et Jacques, aïeul des exposants (R. P. 21 juillet 1766, — C. 28 janvier 1767).

355. Versailles, février 1767. Lettres de noblesse pour Louis-Gaspard Fabry, subdélégué de l'intendance de Bourgogne à Gex, qui s'était distingué dans plusieurs commissions importantes et négociations avec la république de Genève et le canton de Berne, étant d'ailleurs issu d'une des meilleures familles du pays de Gex et jouissant par sa charge dans laquelle il avait succédé à son père, de tous les priviléges attachés à l'état de noble (R. P. 30 avril, — C. 4 mai 1767). Règlement d'armoiries du 23 mars 1767 : *D'argent, au lion d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules.*

356. Versailles, 30 novembre 1768. Lettres de réhabilitation pour Jacques-Philippe-Hyacinthe Bernard de Pelagey (R. P. 16 décembre 1768). Bernard de Pelagey et Bernard de Dompsure portent : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant de même.*

357. Versailles, janvier 1769. Lettres de noblesse pour Claude-François Passerat de la Chapelle, médecin en chef des troupes du roi dans l'île de Corse. Ces lettres constatent que Claude-François était issu d'une ancienne famille du Bugey dont plusieurs branches jouissaient déjà de la noblesse. Elles font mention des services qu'il avait rendus en diverses circonstances et de son zèle qui l'avait porté à altérer sa santé et sa fortune pour arrêter une épidémie cruelle qui sévissait dans la province et à écrire plusieurs ouvrages utiles qui avaient excité plusieurs académies à le recevoir parmi elles

(R. P. 19, — C. 21 juin 1769). Règlement d'armoiries du 23 février 1769 : *D'azur, à la fasce d'or, chargée d'un lion passant de gueules, et accompagnée en pointe de deux vols aussi d'or.* Voyez n° 215.

358. Versailles, janvier 1771. Lettres de reconnaissance de noblesse pour ANDRÉ GALLATIN, ancien premier syndic de la république de Genève, JEAN-LOUIS GALLATIN, premier lieutenant au régiment des gardes-suisses, ABRAHAM GALLATIN, trésorier de la chambre des blés de Genève et JEAN GALLATIN, capitaine au régiment d'Jenner, tous issus de différentes branches d'une ancienne famille noble établie à Genève depuis 300 ans et ayant pour souche commune Jean Gallatin, connu par des lettres patentes du duc de Savoie du 18 juillet 1455, et qui possédait différents fiefs en Michaille, pays du Bugey. Longs détails généalogiques (R. P. 30 avril. — C. 31 mai 1771).

359. Versailles, décembre 1771. Lettres de noblesse pour EDME GUILLEMIER, chevalier de Saint-Louis, exempt et sous-aide major dans la compagnie écossaise des gardes-du-corps, en récompense du zèle, de la valeur et de l'attachement qu'il avait fait paraître depuis vingt-neuf ans dans les armées du roi à l'exemple de ses plus proches parents (R. P. 11, — C. 12 février 1774 sur lettres de surannation). Armes figurées au registre : *De sable, au chevron d'or, accompagné de trois petits fruits d'or soutenus et feuillés de même.*

360. Fontainebleau, 22 octobre 1772. Lettres portant conservation du privilége de noblesse héréditaire pour LOUIS BUTARD des Montots, ancien conseiller au parlement de Bourgogne dont la charge avait été supprimée par l'édit d'octobre 1771, pour jouir pour lui et ses descendants de ce privilége, de même que si son père avait rempli avant lui un semblable office et en eût obtenu des lettres d'honneur ou en fût décédé revêtu, en considération de ses services pendant trente-six ans dans sa charge et de ceux de son père, comme maire de Seurre et élu du tiers-état de la province de Bourgogne (R. P. 9 janvier 1773). Armes : *D'argent, à l'aigle de sable.*

361. Versailles, juin 1773. Lettres de noblesse pour PIERRE JOBARD qui, après avoir été pourvu pendant plus de vingt ans de

l'office de payeur des gages du parlement de Dijon, charge qui conférait la noblesse au second degré, avait acquis celle d'auditeur à la chambre des comptes de Dôle et était sur le point de s'y faire pourvoir et de jouir ainsi de la noblesse au premier degré, lorsque la chambre des comptes de Dôle fut supprimée par l'édit de 1771, événement que l'exposant n'avait pu prévoir ni empêcher et sans lequel il aurait joui sans difficulté de tous les avantages de la noblesse dont les autres titulaires de semblables offices avaient obtenu la conservation. On lit en outre dans ces lettres que les pères de l'exposant avaient rempli des états honorables et fait des mariages qui les avaient rapprochés de l'ordre de la noblesse, que deux de ses oncles, l'un capitaine, l'autre lieutenant au régiment de la Vieille-Marine, avaient été tués à Malplaquet, et qu'enfin ses deux fils servaient, l'un comme gendarme de la garde, l'autre comme ingénieur ordinaire (R. P. 1er juillet,— C. 3 juillet 1773). Règlement d'armoiries du 22 juin 1773 : *D'azur, à une bande d'argent, chargée de trois roses de gueules, et accompagnée en chef d'une étoile d'argent et en pointe d'un cygne de même.*

LOUIS XVI

(1774-1791)

362. Versailles, janvier 1775. Lettres de noblesse pour Thomas Dumorey, ingénieur ordinaire du roi et en chef des États de Bourgogne, qui, entré au service comme lieutenant dans Berry-cavalerie, passa dans le corps des ingénieurs et fut employé dans les armées de Flandre, Allemagne et Italie, aux siéges de Menin, Furnes, Ypres, Fribourg, où il fut dangereusement blessé, Tournay, Mons, et à la défense de Gênes, aux batailles de Fontenoy et de Raucoux, puis forcé de quitter le service après la mort de son père, pour soigner ses frères et sœurs, avait été nommé ingénieur en chef des États de Bourgogne, charge dans laquelle il s'était distingué, et avait remporté le prix pour son projet de canal proposé en Bourgogne, pour la jonction des deux mers. On ajoute que sa famille vivait noblement depuis longtemps, que son bisaïeul et son aïeul avaient été architectes de la province de Languedoc, que celui-ci avait concouru à la formation du projet du canal de cette province,

et que son père avait été pendant trente-un ans au service des ponts-et-chaussées de Bourgogne (R. P. 16 mars, — C. 10 mai 1775). Règlement d'armoiries du 4 mars 1775 : *D'azur, à une mouche d'or appelée taon, posée en pal.*

363. Versailles, 26 septembre 1777. Arrêt du conseil et lettres patentes portant reconnaissance de noblesse pour Pierre Pictet de Sergy, colonel d'infanterie, chevalier du Mérite militaire, issu d'une famille depuis longtemps attachée au service de la France, mais originaire de Genève, où ses ancêtres, pendant près de trois siècles, avaient exercé les premiers emplois de la république, depuis Amé Pictet, qui vivait au commencement du XVIe siècle et était déjà réputé noble d'origine et d'ancienne extraction. Longs détails généalogiques (R. P. 21, — C. 28 juillet 1778). Armes : *De sinople, à un mur non crénelé d'argent, maçonné de sable, accompagné en chef d'un lion naissant d'or, mouvant du mur.*

364. Versailles, juillet 1778. Lettres de noblesse pour Louis-Dominique Vincent, avocat en parlement et premier syndic général honoraire du tiers-état de la province de Bresse, en récompense de ses services dans plusieurs charges dont il avait été pourvu et dans diverses négociations dont il s'était acquitté avec honneur. Ces considérations engagèrent le roi à lui conférer la noblesse dont les priviléges lui étaient déjà acquis à cause de sa charge ainsi qu'à ses deux fils, l'un conseiller au présidial de Bourg, et l'autre officier du corps royal du génie (R. P. 28 décembre, — C. 15 décembre 1778). Règlement d'armoiries du 19 août 1778 : *D'argent, à deux palmes de sinople passées en sautoir, et un chef d'azur, chargé d'une étoile d'argent.*

365. Versailles, juillet 1780. Lettres de noblesse pour David-Antoine Barbuot, docteur en médecine, résidant à Semur en Auxois, qui exerçait sa profession depuis quarante ans en Bourgogne et avait été chargé par les élus de la province et par les commissaires du roi du traitement de soixante épidémies meurtrières. Depuis six générations ses auteurs s'étaient livrés avec distinction à la médecine, tandis que d'autres branches de sa famille avaient été anoblies par charges (R. P. 7, — C. 9 décembre 1780). Règlement d'armoiries du 5 septembre 1780 : *De sinople, à une fasce d'argent, accompagnée de trois épis de blé d'or sortant d'une tige de même.*

366. Versailles, février 1781. Lettres de noblesse pour André de la Colonge, ancien capitaine au régiment de Bourbonnais, chevalier de Saint-Louis, issu de parents qui s'étaient dévoués à la profession des armes, pour le récompenser de ses services militaires dans plusieurs circonstances périlleuses et en considération de ceux de deux de ses frères, gardes-du-corps du roi, tués au service (R. P. 5, — C. 15 mai 1781). Règlement d'armoiries du 23 mars 1781 : *D'argent, au chevron de sable, chargé d'un croissant aussi d'argent entre deux étoiles de même.*

367. Versailles, mars 1781. Lettres de noblesse pour Nicolas-Charles-François Rousseau de Vermot, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine commandant au régiment de la Sarre et Philibert Rousseau de Vermot, avocat au parlement, issu d'une famille originaire du Bourbonnais, qui prenait dès le commencement du xvi[e] siècle des qualifications nobles. Leurs troisième et second aïeux avaient été officiers commensaux des reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche; leur aïeul était de même attaché au service de Louis XIV ; enfin leur père était compris au rang des nobles dans l'élection de Château-Chinon, ce qui décida le roi à les élever réellement à la noblesse, que leur méritaient d'ailleurs les services rendus depuis vingt-huit ans dans les armées par Nicolas-Charles-François (R. P. — C. 14 mai 1781). Règlement d'armoiries du 4 avril 1781 : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roseaux d'argent, tigés chacun de deux feuilles de sinople, et en pointe d'une grappe de raisin aussi d'argent.*

368. Marly, mai 1781. Lettres de noblesse pour Anthelme Balme de Sainte-Julie, lieutenant général au bailliage de Bugey, petit-fils d'André Balme, conseiller secrétaire du roi près le parlement de Metz, charge qu'il remplit pendant vingt-un ans et qui donnait la noblesse au second degré. André fut en outre lieutenant général au bailliage de Bugey et subdélégué de l'intendant; il s'acquitta de ses fonctions avec un zèle remarquable et décéda en 1721. Son fils Anthelme exerça depuis les mêmes charges jusqu'en 1776, qu'il s'en démit en faveur de Charles-Marie Balme son fils. Ces considérations décidèrent le roi à conférer à Anthélme Balme de Sainte-Julie, la noblesse dont il eût joui déjà si son père eût été revêtu commé son aïeul d'une charge de secrétaire près le parlement de Metz (R. R. 29, — C. 30 mars 1784, après lettres de surannation). Règlement

d'armoiries du 28 janvier 1784 : *Écartelé; aux* 1 *et* 4 *de gueules, au lion d'or, coupé d'azur, à une gerbe aussi d'or, liée de même; aux* 2 *et* 3 *de sable, à un rocher de sable.* Voy. n° 305.

369. Versailles, mai 1782. Lettres de noblesse pour Jean-Marie Arnoult, ancien avocat au parlement de Dijon, doyen de l'université de cette ville et conseil des états de la province de Bourgogne. (Reg. au P. le 29 mars 1783, sur lettres accordées après sa mort, le 19 juillet 1782, à sa veuve, Anne Girod et à ses enfants, Jean-Baptiste Arnoult, contrôleur du trésorier de la maison du roi, Nicole, femme de N. Pancy et Théodorine Arnoult.) Reg. d'armoiries du 29 juillet 1782 : *D'azur, à un arc tendu d'argent mis en pal et accompagné de quatre flèches de même, deux de chaque côté, posées aussi en pal, l'une au-dessus de l'autre, la pointe en haut.*

370. La Muette, septembre 1782. Lettres de noblesse pour Claude Martène, maire de Saint-Jean de Lône, subdélégué de l'intendance de Dijon et élu général du tiers-état de la province de Bourgogne. Claude Martène, son bisaïeul, jouissait dès 1636 dans la ville de Saint-Jean de Lône d'une grande considération et de la confiance de ses concitoyens à la tête desquels il se mit pour repousser l'armée impériale commandée par Galas, ce qui lui valut l'honneur d'être présenté par le prince de Condé au roi Louis XIII, qui lui donna des lettres de noblesse qu'il négligea de faire enregistrer. Aux services de Claude Martène se joignirent ceux de plusieurs membres de sa famille, laquelle n'avait pas cessé de remplir à Saint-Jean de Lône et dans les places voisines, des charges importantes. Le capitaine Martène commandant du château de Lône pendant les troubles de la Ligue, périt en attaquant la ville de Seurre à la tête de soixante hommes. Etienne Martène servait dans les dernières guerres dans le régiment de Boulonnais et allait recevoir la récompense de son courage lorsqu'il fut tué dans une affaire où il avait donné des preuves de sa valeur. Enfin Claude Martène était le troisième maire de sa famille qui eût été nommé élu du tiers-état de Bourgogne (R. P. 14, — C. 18 décembre 1782). Règlement d'armoiries du 15 octobre 1782 : *D'azur, à une épée d'argent posée en pal, la pointe en haut et ayant la poignée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles aussi d'argent et en pointe d'un croissant de même*[1].

[1] Claude Martène ou Martenne avait épousé Anne Pierre, sœur de Nicolas Pierre,

Supplément.

371. Peu avant 1440, lettres de noblesse pour HENRY VINCENT de Poligny, sans doute parent de Jean Vincent de Poligny, anobli en 1425. Voy. n° 37.

372. GUILLEMETTE DE CHISSERET, veuve de LOYS de VISEN, conseiller et maître des comptes du duc, anoblie avec sa postérité par lettres datées de Bruges, le 16 mars 1462 [1].

373. N. GUYOT, docteur en médecine, anobli en 1626 par lettres enregistrées simplement à la mairie de Dijon.

J. D'ARBAUMONT.

trésorier de France à Dijon, dont la fille unique fut mariée à Jean-Nicolas Maulbon d'Arbaumont, contrôleur général des fermes, fils d'Henri Maulbon d'Arbaumont, aussi trésorier de France à Dijon.

[1] Ces deux derniers anoblissements ne nous sont révélés que par les comptes des receveurs chargés d'encaisser la finance. Les officiers chargés de cette recette ont été le receveur général de Bourgogne et le receveur du bailliage de Dijon, jusqu'en 1447; à partir de cette époque, le receveur particulier des deniers de l'épargne en Bourgogne.

Lettre inédite de l'abbé de Fleury, à Charles d'Hozier [1].

Je mets un de mes neveux page à la petite écurie, et je croyois, Monsieur, pouvoir aller à Paris pour avoir l'honneur de vous le présenter; mais un service nécessaire me retient ici auprès de Monseigneur [2]. Il vous portera lui-même ses titres et ses papiers, et en cas qu'il y manquât quelque chose, je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de le marquer sur une feuille de papier, afin que je le fasse venir. Dès que je pourrai aller à Paris, je ne manquerai d'avoir l'honneur de vous voir et de vous asseurer moi-même, Monsieur, que personne au monde ne vous honore et n'est plus parfaitement que moi vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé DE FLEURY, nommé à l'évêché de Fréjus.

Ce 15 juin, à Versailles, 1699.

[1] Cabinet des Titres, *Corresp. de d'Hozier*, T. II. — Cet abbé de Fleury est Hercules André de Fleury, évêque de Fréjus, depuis précepteur de Louis XV, cardinal et premier ministre, mort en 1743.

[2] Mgr le duc de Bourgogne.